

Bagneux

- :- :- :- :-

CONSEIL MUNICIPAL

- :- :- :- :-

- 14 OCTOBRE 2025 -

Corinne Imbertie
Sténotypiste de Conférences
18, route de Gif
91 190 Villiers-le-Bâcle
 06 09 06 67 01
corinne.imbertie@gmail.com

SOMMAIRE

ADMINISTRATION GENERALE.....	3
1 - COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE (17 JUIN 2025)	3
Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du mardi 17 juin 2025	3
FINANCES	3
2 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB) 2026 [BUDGET PRINCIPAL]	3
Débat d'orientation budgétaire (DOB) afférent au budget principal de la commune au titre de l'exercice 2026	3
3 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB) 2026 [SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES]	15
Débat d'orientation budgétaire afférent au budget annexe du service extérieur des pompes funèbres au titre de l'exercice 2026	15
4 - ADMISSION EN NON-VALEUR (EXERCICES 2016-2024)	15
Admission en non-valeur des titres de recettes irrécouvrables pour les exercices 2016 à 2024	15
AMENAGEMENT URBAIN	17
5 - SADEV 94 - RAPPORTS ANNUELS 2024.....	17
Présentation du rapport annuel de la mandataire de la collectivité au Conseil d'administration de la SADEV 94 et rapport annuel d'activité de la Sadev 94 au titre de l'exercice 2024.....	17
6 - CONCESSION D'AMENAGEMENT ALBERT PETIT : AVENANT N° 6	20
Information au conseil municipal sur l'avenant n° 6 à la Concession d'Aménagement Albert Petit.....	20
7 - CONCESSION D'AMENAGEMENT ALBERT PETIT (CRACL 2024)	20
Information sur le Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale 2024 relatif à la Concession d'Aménagement Albert Petit.....	20
8 - ZAC MOULIN BLANCHARD (CRACL 2024)	20
Information au Conseil municipal sur le compte rendu annuel à la collectivité locale relatif à la zone d'aménagement concertée du Moulin Blanchard au titre de l'année 2024	20
ESPACE PUBLIC ET MOBILITES	21
9 - DENOMINATION D'UN ESPACE PUBLIC	21
Dénomination d'un espace public situé au carrefour des RD 62 et RD 128 situé en limite des communes de Bagneux et Montrouge.....	21
10 - CONSTITUTION DE SERVITUDE – GRDF	21
Approbation de la convention de servitude conclue entre la commune de Bagneux et GRDF.....	21

ADMINISTRATION GENERALE.....	22
11 - COMPETENCE TRANSFEREE A L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL VALLEE SUD - GRAND PARIS	22
Avis du Conseil municipal sur la demande de modification de la zone géographique concernée par le transfert de la compétence "création et exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid" à l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris	22
12 - SEMABA / CONTENTIEUX	22
Pourvoi en cassation de la SEMABA dans le contentieux avec la SODEC - Prise en charge par la commune d'honoraires d'avocat consentie à titre d'avance à la SEMABA.....	22
PATRIMOINE COMMUNAL ET TRAVAUX	25
13 - CONVENTION COMMUNE / DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE - FINANCEMENT DES TRAVAUX CRECHE PROKOFIEV	25
Approbation de la convention entre la commune de Bagneux et le Conseil départemental des Hauts-de-Seine relative au financement des travaux de la crèche Prokofiev.....	25
HABITAT.....	26
14 - PROJET SOCIAL ADOMA	26
Approbation du projet social du futur foyer résidence Adoma	26
CCAS	27
15 - CONVENTION LABELLISATION CITE EDUCATIVE.....	27
Approbation convention cadre pluriannuelle relative à la labellisation de la cité éducative de BAGNEUX entre le CCAS, le recteur de l'académie de Versailles et le Préfet des Hauts-de-Seine et la convention de subvention Annuelle	27
16 - CONVENTION MUTUALISATION - CITE EDUCATIVE	27
Approbation de la convention de mutualisation de la cité éducative	27
EDUCATION	30
17 - REUSSITE EDUCATIVE 2024	30
Approbation de la convention entre la commune et le CCAS de Bagneux relative au programme de réussite éducative 2024 et autorisation donnée à Mme la Maire de Bagneux de signer ladite convention	30
18 - REUSSITE EDUCATIVE 2025	30
APPROBATION DE LA CONVENTION PASSEE ENTRE LA COMMUNE ET LE CCAS DE BAGNEUX RELATIVE AU PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE DE BAGNEUX ET AU PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE INTERCOMMUNAL DES BLAGIS POUR L'ANNEE 2025 ET AUTORISATION DONNEE A MME LA MAIRE DE BAGNEUX DE SIGNER LADITE CONVENTION.....	30
19 - PARTICIPATION FINANCIERE - FRAIS DE SCOLARITE	30
Approbation de la convention cadre relative à la participation financière aux frais de scolarité des élèves du secteur primaire.....	30
20 - PARTENARIAT PEDAGOGIQUE ENTRE VSGP ET LA COMMUNE DE BAGNEUX -	

DISPOSITIF D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (EAC)	31
Approbation de la convention de partenariat pédagogique entre VSGP et la commune de Bagneux pour la mise en oeuvre d'un dispositif d'éducation artistique et culturelle (EAC).....	31
JEUNESSE	31
21 - CONVENTION COMMUNE - ASSOCIATION VACANCES VOYAGES LOISIRS (VVL) - COORDINATION DES SEJOURS DE VACANCES	31
Approbation de la convention triennale 2025-2027 entre la Commune et l'association Vacances voyages loisirs (VVL) relative à la prestation de coordination des séjours de vacances organisés pour les jeunes Balnéolais (es)	31
22 - SEJOUR INTERCOMMUNAL (BOURG-LA-REINE, SCEAUX, FONTENAY-AUX-ROSES ET BAGNEUX) - CONVENTION.....	32
Approbation de la convention d'organisation de séjour intercommunal entre les communes de Bourg-la-Reine, Sceaux, Fontenay-aux-Roses et Bagneux	32
CULTURE.....	33
23 - CONCESSION ART DANS LA VILLE (CRACL 2024)	33
Approbation du compte rendu annuel d'activités à la collectivité locale (CRACL) établi par l'opérateur Anagraphis au titre de la concession Art dans la ville pour l'année 2024	33
24 - APPROBATION DE LA CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS DU PPCM AVEC LA VILLE ET VSGP	34
CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS	35
25 - JUMELAGE CULTUREL CITE DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE.....	35
Approbation de la convention de triennale de partenariat pour les années 2025-2026-2027 en vue d'un jumelage culturel entre la commune et la cité de l'architecture et du patrimoine.	35
CULTURE.....	36
26 - REPRESENTANTS CONSEIL D'ADMINISTRATION ASSOCIATION « CLOS DES SOURCES - MAISON DES MATRIMOINES ET PATRIMOINES DE BAGNEUX ».....	36
Désignation des représentants de la Commune au Conseil d'administration de l'association « Clos des Sources – Maison des matrimoines et patrimoines de Bagneux » en application de ses statuts	36
CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS	36
27 - SUBVENTION ASSOCIATION « CLOS DES SOURCES – MAISON DES MATRIMOINES ET PATRIMOINES DE BAGNEUX » 2025	36
Attribution d'une subvention de 10 000 € à l'association « Clos des Sources – Maison des matrimoines et patrimoines de Bagneux » au titre de 2025 pour son projet d'animation de la future Maison des matrimoines et patrimoines de Bagneux et approbation d'une convention annuelle d'objectifs et de financement avec l'association.....	36
28 - SUBVENTION ASSOCIATION COMMERÇANTS DE BAGNEUX DU VILLAGE DAMPIERRE	37
Approbation d'une subvention à l'association "Commerçants de Bagneux du village Dampierre"	37

29 - SUBVENTION A L'AMICALE DE LOCATAIRES DE LA PIERRE PLATE.....	37
Attribution d'une subvention à l'association « Amicale de la Pierre Plate » pour un montant de 150 €, dans le cadre du soutien de la Ville aux amicales de locataires balnéolaises	37
30 - SUBVENTION AU RCDP - JER-EST 2025-2027	38
Attribution d'une subvention à l'association Réseau de coopération décentralisée pour la Palestine (RCDP) dans le cadre du projet intitulé « Jer-Est 2025-2027 », au titre de l'exercice 2025	38
31- SUBVENTION ASSOCIATION SOS MEDITERRANEE 2025	40
Approbation du renouvellement de l'adhésion de la commune à la plateforme appelée « Collectivités » de l'association SOS Méditerranée et de l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2025	40
32 - SUBVENTION ADIB 2025	42
Approbation d'un avenant n° 2 à la convention annuelle entre la Commune et Association de Développement Intercommunal des Blagis (ADIB) et attribution d'une subvention complémentaire de 6 250 € à l'Association de Développement Intercommunal des Blagis (ADIB) au titre de l'année 2025	42
33 - MISE EN OEUVRE DES PROJETS ISSUS DU BUDGET PARTICIPATIF (SUBVENTION A L'ASSOCIATION PROTECTION CIVILE-ANTENNE DE BAGNEUX).....	43
Attribution d'une subvention à l'association Protection Civile-Antenne de Bagneux, au titre du budget participatif, relative à la mise en oeuvre d'un projet intitulé "Bagnex ville cœur : formez la population aux gestes de secours" et approbation de la convention d'objectifs y afférente avec l'association	43
34 - APPEL A PROJET CITOYEN - 3E SESSION 2025	44
Attribution de subventions à 2 associations au titre de la 3e session de l'Appel à Projets Citoyens pour l'année 2025	44
35 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BAGNEUX, SADEV94 ET BASE COMMUNE - ANIMATION DES SOCLES ACTIFS ZAC DES MUSICIENS	44
Approbation de la convention tripartite entre la Ville de Bagneux, SADEV94 et Base commune pour l'animation et le portage des socles actifs sur les lots 4.1, 4.2 et 2.1 dans la ZAC des Musiciens	44
SANTE.....	45
36 - TARIFS HORS NOMENCLATURE APPLICABLES AU CMS	45
37 - CONVENTIONS COMMUNE / CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DES HAUTS-DE- SEINE	46
Approbation des conventions entre la Commune et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Hauts-de-Seine relatives à la promotion de la vaccination de la grippe et du COVID-19 ainsi que la promotion de l'éducation sexuelle pour l'année 2025	46
38 - CONVENTION COMMUNE - DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE RELATIVE AU PLANNING FAMILIAL	46
Approbation de la convention entre la Commune et le Département des Hauts-de-Seine relative au planning familial	46

39 - CONVENTION COMMUNE / ARS - RENFORCEMENT DES PSYCHOLOGUES EN CENTRE DE SANTE	47
Approbation de la convention entre la Commune et l'Agence régionale de santé d'Île-de-France relative au renforcement des psychologues en centre de santé	47
40 - CONVENTION COMMUNE / ARS - MAISON DE LA PREVENTION	47
Approbation de la convention entre la Commune et l'Agence régionale de santé d'Île-de-France (ARS-IDF) relative à la mise en place de la maison de la prévention	47
41 - CONVENTION COMMUNE / ARS - VACCINATIONS GRATUITES	48
Approbation de la convention entre la Commune et l'Agence régionale de santé d'Île-de-France relative à la gestion et la réalisation de vaccinations gratuites	48
MARCHES PUBLICS ET CONCESSION DE SERVICE PUBLIC.....	48
42 - REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - PRESTATIONS DE LABORATOIRE D'ANALYSES ET EXAMENS BIOLOGIQUES - CENTRE MUNICIPAL DE SANTE DE BAGNEUX	48
Fixation de la redevance d'occupation du domaine public en vue des prestations de laboratoire d'analyses et examens biologiques par un laboratoire extérieur pour le centre municipal de santé de Bagneux	48
RESTAURATION.....	49
43 - COMPTES RENDUS ENTENTE INTERCOMMUNALE MALAKOFF / BAGNEUX	49
Approbation des comptes rendus des réunions de l'entente intercommunale Malakoff / Bagneux du 4 mars 2025 et du 24 juin 2025	49
MARCHES PUBLICS ET CONCESSION DE SERVICE PUBLIC.....	49
44 - MARCHE "ZERO PLASTIQUE" - CUISINE CENTRALE - ACHAT DE BACS INOX.....	49
Marché fourniture, livraison et installation de matériels lié à la transition « Zéro Plastique » de la cuisine centrale de la ville. Transition de la barquette plastique à usage unique vers les bacs inox avec couvercles réutilisables	49
RESTAURATION.....	51
45 - MARCHE ACHATS DE PAINS ET VIENNOISERIES	51
Attribution du marché passé sous forme d'accord-cadre relatif à l'achat de pains et viennoiserie	51
MARCHES PUBLICS ET CONCESSION DE SERVICE PUBLIC.....	51
46 - ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE (AMO) POUR DIVERSES OPERATIONS DE TRAVAUX DE LA VILLE.....	51
Approbation du marché relatif à l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour diverses opérations de travaux de la ville	51
47 - MARCHE DE TRAVAUX POUR LA RENOVATION DE CENTRE MUNICIPAL DE SANTE & MAISON DES ASSOCIATIONS	52
Approbation du marché de travaux pour la Rénovation de Centre Municipal de Santé & Maison des Associations	52
48 - MAINTENANCE INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, EAU CHAUDE SANITAIRE, VENTILATION, CLIMATISATION ET TRAITEMENT DE L'EAU DE LA VILLE.....	52

Approbation du marché et accord-cadre d'exploitation et de maintenance des installations de chauffage, eau chaude sanitaire, ventilation, climatisation et traitement de l'eau de la ville.....	52
49 - MARCHE PARC URBAIN DU BELVEDERE DE LA VILLE - QUARTIER DES MATHURINS	53
Avenant n° 1 du marché relatif à la maîtrise d'oeuvre relative au paysage dans le cadre de la réalisation du parc urbain du belvédère de la ville dans le quartier des Mathurins	53
50 - MAINTENANCE DES ENGINS DE NETTOYAGE DE LA VILLE	54
Accord-cadre relatif à l'acquisition et la maintenance des engins de nettoyage de la ville	54
51 - DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES DE BOISSONS ET DENREES D'ALIMENTATION	54
Installation et exploitation de distributeurs automatiques de boissons chaudes, fraîches et denrées d'alimentation diététique dans les différents bâtiments de la Mairie de Bagneux	54
PERSONNEL	54
52 - CONVENTION CADRE CIG PETITE COURONNE (PRESTATIONS PREVENTION, SANTE, ACTION SOCIALE).....	54
Approbation de la nouvelle convention cadre du CIG petite couronne relative aux prestations de prévention, de santé et d'action sociale au travail.....	54
53 - TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS.....	55
Mise à jour du tableau des emplois et des effectifs	55
VOEUX.....	55
54 - VOEU - OFFRE DE BUS BAGNEUX.....	55
Voeu relatif à l'amélioration de l'offre de bus à Bagneux	55
55 - VOEU HANDICAP.....	60
Voeu relatif au maintien du Fonds Départemental de Compensation du Handicap (FDC) de la Région Île-de-France.....	60

Bagneux

CONSEIL MUNICIPAL
- MARDI 14 OCTOBRE 2025 -

(La séance est ouverte à 20 h 07 sous la présidence de Mme Amiable.)

Mme le MAIRE. - Bonsoir à toutes et à tous. Je vous propose de commencer notre Conseil municipal.

Je passe la parole à notre secrétaire de séance, Yasmine Boudjenah, pour l'appel.

Mme BOUDJENAH. - Merci, Madame le Maire.

Bonsoir chers collègues.

Mme Boudjenah procède à l'appel...

AMIABLE Marie-Hélène, présente

BOUDJENAH Yasmine, présente

HOUSNI Farid, présent

MOUTAOUKIL Aïcha, présente

BARBEROUSSE Olivier, présent

TRIVIDIC Chloé, présente

CHASSAT Lionel, présent

PUJOL Corinne, présente

TUDER Bruno, présent

CILLIÈRES Hélène, présente

KANDEL Laurent, présent

BIDAULT Ingrid, présente

HADDAD Mouloud, présent à compter de 20 h 12

QUILGARS Jean-Pierre, présent

BENSOUSSAN Paul, présent

REYNAUD Michel, absent, a donné pouvoir à Aïcha Moutaoukil

FAUVEL Élisabeth, présente

GUILLEMIN Nicolas, présent

B. CANAL Blodine, présente à compter de 20 h 12

MEKER Pascale, présente

SALAUN Laurence, présente

LACRAMPE Rémy, absent, a donné pouvoir à Farid Housni

CHAMI-OUADDANE Nezha, absente

DURU Patrick, absent, a donné pouvoir à Pascale Meker

NDJEHOYA James, présent

FOURNIER Rafaëlla, présente à compter de 20 h 12

DIMBAGA Sidi, présent

DOUVILLE Fanny, présente

TEDJANI Mehdi, présent

GABIACHE Claire, présente

ABDOU Hakim, présent

BALSECA Agnès, absente, a donné pouvoir à Fanny Douville

BIZERAY Léa, présente

HENNOUCHE Nassera, absente, a donné pouvoir à Mouloud Haddad

PINARD Jean-Louis, absent, a donné pouvoir à Corinne Pujol

GORENDS Justine, présente

ZAMBETTI Gilbert, absent

ROUSSEAU Jean-Luc, absent

MARTIN Patrice, absent

KADOUCI Fatima, présente

ZANI Saïd, présent

OUÉDRAOGO Serges Kader Dieudonné, absent, a donné pouvoir à Fatima Kadouci

CHIRINIAN Joëlle, absente

Le quorum est atteint, Madame le Maire.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

Avant de passer à l'ordre du jour, je vous informe que nous sommes contraints de retirer de l'ordre du jour la délibération n° 28, que nous avions inscrite, relative à l'association des commerçants de Bagneux du village Dampierre car la demande de l'association n'est pas finalisée.

Nous vous avons déposé sur table la délibération n° 48 corrigée. Suite à une erreur matérielle, des

corrections de chiffres du tableau de la page 2 ont dû être apportées.

Ces informations vous ayant été communiquées, nous passons à l'ordre du jour.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1 - COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE (17 JUIN 2025)

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 17 JUIN 2025

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des remarques ou des demandes de modification ?...

(Aucune.)

⇒ **VOTE : LE PROCES-VERBAL EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

Je vous remercie.

FINANCES

2 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB) 2026 [BUDGET PRINCIPAL]

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB) AFFERENT AU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2026

Mme le MAIRE. - Dans notre calendrier budgétaire, et comme vous en avez pris l'habitude, le vote du budget primitif est précédé du débat d'orientation budgétaire.

Le budget primitif 2026, qui sera dans une année électorale, sera ainsi voté plus tôt que d'habitude, lors de notre prochaine séance du Conseil municipal du 16 décembre.

Notre débat s'ouvre évidemment dans une période doublement particulière : chaque année, le contexte budgétaire se complexifie. Cette année, les incertitudes n'ont jamais été aussi fortes du fait des nombreux soubresauts politiques, de rebondissements et autres vaudevilles, indignes de notre pays.

(Arrivée de M. Haddad, de Mme Fournier et de Mme Blodine B. Canal à 20 h 12.)

Faute de volonté politique de respecter le résultat issu des urnes en 2024, les premiers ministres se succèdent, les gouvernements aussi, mais les politiques menées restent toutes orientées vers le même but : satisfaire les marchés, les prescriptions de la Commission européenne et surtout l'obsession nationale de réduire la dépense publique.

Le climat politique, économique et social montre bien à quel point avec cette démarche nos gouvernants font fausse route et vont à l'encontre des exigences populaires et des besoins.

Plutôt que de rechercher des recettes plus importantes du côté des super profits pour répondre aux besoins croissants de la population, dans une période de crise, on s'attaque aux dépenses essentielles, celles de l'éducation, celles de la santé, celle des transports, etc.

Comment justifier de continuer à faire les poches des plus modestes et à casser l'assurance chômage alors que les dividendes versés aux actionnaires n'ont jamais été aussi élevés en France, autour de 100 Md€ ?

Comment continuer à serrer la ceinture des services publics alors que le Premier Ministre se targue

d'avoir fait grimper, comme jamais, le budget militaire de notre pays ?

La crise institutionnelle actuelle met en lumière les limites de la cinquième république qui bride le Parlement en donnant tous les pouvoirs au Président la République, mais aussi l'absence de prise en compte des résultats électoraux et des attentes.

La nomination de M. Lecornu et de son nouveau gouvernement très à droite n'y change rien.

À ce jour, le Parlement n'a pas encore engagé ses débats sur le projet de loi de finances 2026 et l'avenir de ce gouvernement est loin d'être assuré.

Tant que la logique restera de réduire la dépense publique, que les réductions seront de 20 ou 40 Md€ voire plus, des contraintes seront imposées aux collectivités locales, pourtant les institutions qui investissent le plus dans notre pays.

L'Association des Maires de France rappelait d'ailleurs récemment les 7,5 Md€ ponctionnés par l'État sur les budgets locaux, ce qui est une atteinte grave contre l'autonomie des collectivités territoriales et des communes en particulier.

La démocratie locale s'en trouve aussi lourdement affectée, d'autant plus que les communes doivent toujours faire face à des dépenses incompressibles importantes au gré de la fluctuation des prix des énergies, des fluides, des denrées et autres matières premières.

De ce point de vue, l'instabilité internationale ajoute encore aux difficultés à prévoir l'évolution du coût des matières premières.

Vous me permettrez une incise à ce moment pour me réjouir du cessez-le-feu obtenu à Gaza après deux années d'enfer sous les bombes et avec la famine pour 2 millions de personnes qui ont causé la mort de près de 70 000 habitants, pour la plupart des enfants.

Je me réjouis du retour des otages, de la libération des prisonniers palestiniens et de l'entrée, enfin, dans l'enclave, de l'aide humanitaire si urgente et essentielle. Il reste évidemment encore beaucoup à faire pour une paix durable au Proche Orient.

Je n'oublie pas la poursuite de la guerre conduite par la Russie contre l'Ukraine qui continue de détruire et de tuer. Là aussi, la diplomatie doit l'emporter pour mettre un terme à l'occupation et au conflit.

Ces circonstances ont, bien sûr, un impact sur l'élaboration budgétaire, mais notre budget primitif s'inscrit dans la dynamique que nous menons ensemble, dynamique démographique d'abord, puis dynamique de projets comme la Maison des matrimoines et des patrimoines, la rénovation d'équipements sportifs et d'établissements scolaires, mais aussi l'aménagement des Mathurins avec ses futurs équipements, l'école et le gymnase ou encore, comme nous l'espérons au plus vite son lycée d'enseignement général.

La stratégie adoptée pour ce budget primitif est classique en année d'élection municipale.

La majorité qui sortira des urnes en mars 2026 disposera d'un budget dit de reconduction pour pouvoir fonctionner et gérer les projets déjà lancés.

Elle pourra ainsi ajuster le budget comme il le lui semblera nécessaire et prioritaire lors du budget supplémentaire qui sera prévu en juin 2026 au regard des priorités fixées par la nouvelle équipe municipale.

Reconduction ne veut pas dire que l'on en rabat sur nos priorités, celles de la solidarité, de

l'éducation, de la transition écologique et du cadre de vie.

La solidarité s'est déjà traduite par la remise, pour la deuxième année consécutive, à tous les élèves de primaire, d'un kit gratuit de fournitures scolaires pour alléger la facture de la rentrée pour les familles. Les enfants de maternelle ont, eux, reçu un livre déterminé en lien avec les équipes pédagogiques de nos écoles.

Cette solidarité s'exprime aussi par notre soutien continu et ambitieux aux actions du Centre Communal d'Action Sociale et à la vitalité du réseau associatif de notre ville.

Nous poursuivons également le service public du centre médical de garde qui ne tarit pas de patients les soirs et le week-end tous les jours de l'année. Le centre reçoit 30 patients par soirée soit, depuis un an, 8 380 personnes consultées.

Deux actions qui s'adressent à toutes et tous et qui marquent notre volonté de répondre aux besoins de l'ensemble des habitants.

Pour la réussite de nos enfants, le label de Cité éducative que Bagneux a reçu va nous permettre de développer des actions et projets pour les enfants et jeunes de 0 à 25 ans. Seule nouvelle ville labellisée dans le département des Hauts-de-Seine, nous allons pouvoir conduire des partenariats en direction de ce public enfants et jeunes de nos quartiers en politique de la ville.

Fondée sur des partenariats avec les associations et les institutions, avec l'Éducation nationale bien sûr, cette cité éducative pourra intervenir sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires. Les projets pourront contribuer à renforcer l'estime de soi chez les jeunes et les enfants.

Nos ambitions écologiques restent majeures singulièrement au regard des impératifs climatiques. C'est bien notre planète qui est en jeu et nous avons à cœur de contribuer à la protéger.

Les études pour la création, la renaturation du stade Albert Petit, des parcs Robespierre et Mathurins, la mise en œuvre progressive du décret tertiaire, l'extension de la géothermie sont des projets et mesures symptomatiques de cette détermination et, dès cette année, nous faisons passer notre restauration scolaire du plastique aux bacs inox, un signal fort et un investissement conséquent de plus de 800 000 € dont 38 % seront cofinancés par la ville de Malakoff, notre partenaire dans l'entente intercommunale.

Enfin, nous avons obtenu du département des Hauts-de-Seine, de créer une mini-forêt urbaine en entrée de ville à Bagneux, à côté de la place Barbara entièrement réaménagée ; une belle victoire quand tout poussait à y faire une opération juteuse pour un promoteur.

Pour entrer dans les détails de nos orientations, quelques mots sur les budgets de fonctionnement puis d'investissement :

En recettes de fonctionnement, nous avons un budget prévisionnel de 101,70 M€ : + 3 % et plus de 2,90 M€ par rapport au budget primitif 2025. Elles sont constituées pour plus de la moitié, 52 %, de notre fiscalité, la taxe sur le foncier bâti représente à elle seule le tiers de nos recettes.

Les dotations et subventions à hauteur de 19 %, les dotations de l'État, DGF et DSU, et autres subventions de la CAF prévues en légère hausse, comme vous l'avez vu dans le rapport, sont à l'image de notre dynamique démographique, l'une des caractéristiques de Bagneux par rapport à la plupart des autres communes du département.

En revanche, du côté de la politique de la ville censée soutenir les villes et les quartiers populaires, le compte n'y est pas.

En 2025 déjà, l'État a réduit sa participation après avoir revu la géographie prioritaire et fait passer Bagneux de trois quartiers en politique de la ville à deux plus celui des Blagis réparti sur quatre communes.

De son côté, le département des Hauts-de-Seine maintient pour Bagneux un niveau à la baisse puisque, en 2025, je vous le rappelle, nous avons perdu des subventions importantes de la part du Conseil départemental sur les questions de la politique de la ville suite à la réforme de la géographie prioritaire.

Pour ce qui concerne les produits et les services, on note une hausse de la fréquentation et donc des recettes de nos accueils de loisirs et de nos crèches. Cela vaut aussi pour l'augmentation des recettes de stationnement avec l'extension à notre ville du stationnement réglementé sur toute la commune.

À noter en revanche que le FSRIF, le Fonds de Solidarité de la Région Île-de-France, basé sur un système de péréquation complexe diminue cette année de 750 000 €, soit moins 600 000 € par rapport au budget primitif 2025.

Quant aux dépenses de fonctionnement, elles sont évaluées à 91,90 M€ répartis comme suit :

- 54 % en charges de personnel. La hausse de 1 M€, soit + 2 %, tient compte de l'augmentation du SMIG, de la hausse des cotisations à la CNRACL, de l'évolution de la carrière des agents et d'un effet RIFSEEP, le régime indemnitaire, pour laquelle une revoyure est prévue ;
- Autre poste important de dépenses, les charges à caractère général qui représentent 24 % du total, soit 2,60 M€. Cela concerne essentiellement l'augmentation du versement des recettes de stationnement aux concessionnaires et l'augmentation des surfaces de nettoyage des espaces publics, conformément à notre attention au cadre de vie.

Enfin, dans le cadre de l'attribution de compensations, la métropole du Grand Paris nous verse 14,70 M€ quant à VGP, dans le cadre du FFCT, Bagneux perçoit 13,40 M€, soit une hausse de 600 000 € par rapport à 2025, en raison du transfert de la voirie et des tennis à notre territoire.

Un mot sur notre dette qui reste tout à fait maîtrisée. L'encours qui était, au 1^{er} janvier 2025, de 47,60 M€ baisse sensiblement puisqu'il sera de 41,90 M€ au 1^{er} janvier 2026. Cela portera notre capacité de désendettement à trois ans, bien en deçà de la ligne rouge des dix ans.

Notre épargne brute, ou capacité d'autofinancement, diminue d'environ 25 % à 9,70 M€ et notre épargne nette a baissé à 3,90 M€. Cette diminution est liée à des recettes fiscales moindres du fait de livraisons de logements moins importantes qu'en 2024. Ce niveau nous permet toutefois de financer des projets d'investissement tout en limitant le recours à l'emprunt.

À noter que, contrairement à bien des villes voisines, nous n'avons pas augmenté la fiscalité locale depuis 2022, seule fois en onze années consécutives, malgré les contraintes imposées par l'État sur nos finances publiques. Mais c'est bien d'une tout autre fiscalité dont notre pays et ses collectivités ont besoin.

Pour ce qui est des dépenses d'investissement, nous prévoyons, pour 2026, 29,20 M€, soit une hausse de 4,90 M€, donc de + 19 %, et un remboursement du capital des emprunts de 5,80 M€.

Le programme d'investissement reste ambitieux pour l'année prochaine, on y retrouve des dépenses qui confirment nos engagements prioritaires que j'évoquais au début de mon intervention.

Vous me permettrez d'en citer quelques-uns qui démarrent ou qui sont déjà bien avancés parmi les plus emblématiques :

- la Maison des matrimoines et des patrimoines au Clos des sources qui va ouvrir en début d'année, elle est en plein travaux ;
- la poursuite de l agrandissement du centre municipal de santé pour 1,40 M€ ;
- l'équipement polyvalent au pied des métros pour 2,20 M€, c'est ce lieu qui va accueillir l'ancien centre social et culturel Jacques Prévert ;
- les studios de musique La chaufferie, l'école des Mathurins pour 2,10 M€ dans le bâtiment, dit Y, de la Colline des Mathurins, il s'agit d'acquérir cet espace ;
- la rénovation thermique en profondeur de l'école Joliot Curie se poursuit pour 1,60 M€.

Ces projets s'inscrivent dans un plan pluriannuel d'investissement ambitieux tel qu'il vous est présenté dans le tableau joint à notre ROB.

Concernant les recettes, l'emprunt, l'autofinancement et les subventions restent nos principales sources de financement à plus de 90 %. Le reste des recettes est composé des cessions foncières immobilières à hauteur de 1,40 M€ et de produits fiscaux tels que le FCTVA ou la taxe d'aménagement.

Je voudrais enfin remercier chaleureusement la Direction générale des services, notamment notre Directrice générale Cécile Alliaud et notre Directrice générale adjointe Annabelle Ménet, de retour parmi nous, bienvenue à Annabelle, Rémy Fernandez, notre Directeur financier pour la préparation de ces documents budgétaires qui sont de qualité et qui sont une aide précieuse à la décision. Merci à Mouloud Haddad, notre élu aux finances, d'y veiller aussi de très près.

Grâce à ce travail rigoureux qui ne manque pas d'ambition, la ville dispose de finances saines qui nous permettent d'envisager l'avenir de manière sereine et responsable. Vous le voyez, reconduction ne signifie pas stagnation. Il reste que notre détermination à faire avancer Bagneux nécessite des contributions importantes de l'État aux collectivités, loin des contraintes imposées depuis de trop nombreuses années.

Je vous invite maintenant à débattre de ces orientations, avant de prendre acte de la tenue de ce débat.

Je vous remercie et je passe la parole aux collègues qui le souhaitent.

M. ZANI. - Chers collègues, Mesdames et Messieurs, bonsoir.

Merci Madame le Maire.

En liminaire, je souhaite vous préciser que j'ai dû changer à plusieurs reprises le contenu de mon intervention pour l'ajuster en phase avec les rebondissements politiques que supporte notre pays. Nous sommes en train de livrer un spectacle navrant en mondovision qui fait oublier presque les affres que connaît le monde.

Le projet de la loi de finances pour 2026 sera examiné par le Parlement à partir de ce mois-ci et devrait être voté avant le 31 décembre, si toutefois Lecornu bis n'était pas censuré et si une visibilité se précisait sur le budget de l'État, mais rien n'est sûr au regard du désordre politique qui règne depuis la dissolution avec une situation évolutive et dégénérale.

Alors, le budget de l'État sera-t-il voté avant le 31 décembre ou celui de l'année précédente sera-t-il reconduit ?

À quoi bon une dissolution pour mépriser le vote des électeurs ?

À quoi bon nommer trois Premiers Ministres pour reconduire les mêmes ministres démissionnaires et une quatrième nomination bis chargée du tri sélectif ?

À quoi bon un Président méprisant collectionneur d'échecs et souvent mat ?

Mais Sébastien n'est pas le cornu, car on ne sait plus qui est le vainqueur ni qui est le vaincu, mais on sait qui sont les cocus. En effet, M. Macron, dans l'irrespect total du peuple français, choisit un corps nu et nous l'habille avec un costume de Premier Ministre pas à sa taille.

Durant trois semaines, le nouveau Premier Ministre a essayé de le retailler, mais malheureusement pour lui, ce costume a été une première fois mal Retailleau de l'intérieur. Et comme l'habit ne fait pas le moine, on nous impose une deuxième nomination bis Cornu, contre vents et marées pour que l'on puisse se marrer.

C'est tout de même un pari fou, cette déclaration de politique générale devant l'Assemblée nationale qui ne mange pas pain et qui ne vaut train, elle doit dater la fin de cette farandole qui n'est en réalité qu'un dôle.

En effet, comment peut-on donner une carte blanche alors que l'on n'a plus les cartes en main ? C'est tout de même un peu fort de choisir la forfaiture, de l'annoncer en exclusivité à M. Faure ; Fort heureusement, la censure est prévue par la Constitution. Alors, autant en user, même si ce choix est cornélien, à condition que le PS, dit parti de Gouvernement, sans une confiance accordée, vote la censure et ne tombe pas dans le piège où tout flatteur vit aux dépens de celui qui l'écoute.

Ce n'est plus Matignon, c'est le triangle des Bermudes : qui y pénètre, disparaît.

Ce n'est plus un gouvernement, c'est le Titanic : naufrage à chaque nomination.

Ce n'est plus le bateau France, c'est le radeau de la Méduse à la dérive.

Ce n'est plus l'Élysée, c'est l'Odyssée semée d'imprévus et d'embûches.

Et dire que M. Macron a refusé de nommer un Premier Ministre de gauche pour garantir la stabilité du pays, alors qu'il est lui-même la cause de l'instabilité récurrente qui règne depuis son deuxième mandat.

Enfin, le seul point positif est le départ de M. Retailleau qui, par ses coups vides de sens dignes d'une vie russe, a fait beaucoup de mal à notre diplomatie française, à nos concitoyens, au Gouvernement auquel il a appartenu et, mieux encore, à son propre parti politique.

Quittons cette farandole d'État et revenons à nos moutons ou plus précisément à nos montants.

Vous nous dites qu'il n'y aura pas de hausse des taux d'imposition en 2026, mais cette annonce n'est pas une surprise car 86 % des communes en France ont décidé de ne pas augmenter les impôts en 2026, élections municipales obligent.

Je n'ai pas de commentaires à faire sur la hausse de 2 % des charges du personnel car celle-ci, d'une part, est évolutive et fonction du service rendu à la population à laquelle s'adjoignent les charges et les cotisations qui y sont liées et, d'autre part, elle est en deçà de la moyenne nationale.

Il convient de souligner que votre programme d'investissement n'est pas ambitieux et réaliste

envers le handicap avec une prévision de seulement 1 %.

Enfin, je constate dans ce premier débat, tant en dépenses qu'en recettes, une prévision pluriannuelle allant de 2026 à 2030. Or, les budgets des collectivités territoriales doivent respecter les règles de fond et de procédure au premier rang duquel le principe d'annualité qui s'étale sur une période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre, surtout en fin de mandat sauf si les résultats des prochaines élections sont connus d'avance.

L'examen attentif de cette prévision quinquennale biaise le débat sur l'impertinence de plusieurs postes, comme en ligne 15 : le parc François Mitterrand existant dont les dépenses sont de 300 000 € en 2026 et plus rien jusqu'en 2030.

A contrario, le parc Robespierre qui est fermé et dont la livraison réaménagée s'estime vers début 2028, note dans ses écritures en ligne 16 une prévision de 80 000 € en 2026, de 364 000 € en 2027, de 1,95 M€ en 2028, de 408 000 € en 2029 et zéro en 2030, soit un total très important de 2 808 900 €, alors que la Société du Grand Paris Express s'est engagée auprès de la municipalité à verser une contribution compensatrice à hauteur de 3 M€. Vous faites une prévision des dépenses qui seront à la charge d'un tiers, dès lors, ces prévisions sont injustifiées.

Je passe sur la surabondance des postes qui posent question pour citer celui de la ligne 26 sur les acquisitions de véhicules qui prévoit 350 000 € en 2026 puis, chaque année, 200 000 € jusqu'en 2030. Cette ligne contrevient au Code général des collectivités territoriales par son article L.2321-2-27° sur les dépenses obligatoires et surtout l'article R.2321-1 qui liste les biens concernés, entre autres les véhicules, et fixe le barème indicatif de la durée courante du bien concerné. Celui des voitures est estimé entre cinq et dix ans. Pour exemple, un taxi parisien qui roule 11 heures par jour amortit son véhicule entre 4 et 5 ans. In fine, les montants prévus de l'acquisition du parc automobile de la ville sont sans fondement par rapport aux amortissements.

J'ai été un peu long, mais le débat d'orientation budgétaire l'exigeait.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci.

D'autres collègues souhaitent-ils intervenir ? Madame Gabiache, nous vous écoutons.

Mme GABIACHE. - Madame la Maire, chers collègues, ce rapport d'orientation budgétaire montre à quel point notre ville continue de tenir debout, malgré un contexte national qui étouffe les collectivités locales, car il faut le dire clairement, l'austérité d'État, c'est plus qu'un mot, c'est notre quotidien.

Chaque année, l'État réduit ses dotations, augmente les cotisations, retire des financements et impose aux communes de compenser. On appelle cela la maîtrise de la dépense publique, mais dans la réalité, c'est une asphyxie organisée. L'État se désengage et les communes, elles, continuent d'assumer les besoins de la population.

Et pourtant, ici, à Bagneux, on ne baisse pas les bras, on maintient le cap clair, la solidarité, l'éducation, la transition écologique et le cadre de vie et, cela, dans le contexte actuel, c'est une vraie résistance.

Ce n'est pas rien de voir une ville qui, malgré les contraintes, choisit de continuer à investir dans la réussite des enfants, dans la santé publique, dans la nature en ville.

Les fournitures, les livres de rentrée pour chaque élève, l'ouverture du centre municipal de santé le

soir et le week-end, la végétalisation des cours d'école, la Maison des matrimoines et patrimoines de Bagneux, tout cela, c'est du concret.

C'est ce qui fait qu'à Bagneux le service public reste vivant, accessible et proche des gens. C'est aussi un choix politique clair : utiliser l'argent public pour répondre aux besoins pas pour faire des économies de façade. Et, nous à la France Insoumise, c'est exactement ce que nous défendons : un budget qui protège, pas un budget qui ajuste. Mais soyons lucides, si la ville arrive à tenir, c'est grâce à la volonté de politiques locales, pas grâce au soutien de l'État car, pendant que les collectivités se battent pour maintenir leurs services, les grandes entreprises continuent de bénéficier de milliards d'euros d'exonération et d'aides publiques sans conditions et, pendant que l'on parle ici de dotations qui stagnent, 80 Md€ s'envolent chaque année dans l'évasion fiscale.

C'est là qu'est le scandale : l'argent existe, il est simplement mal réparti.

Je veux aussi saluer le travail des agents et des agentes municipaux, ce sont eux le visage du service public. Sans eux, pas d'école, pas de crèche, pas de centre de santé, pas d'entretien, pas de lien social et, pourtant, ils font face à la charge de travail plus lourde, à des salaires bloqués, à des postes sous tension.

La ville a engagé un plan de résorption de la précarité et revu le régime indemnitaire, c'est une bonne chose, mais il faut aller plus loin pour suivre la revalorisation, renforcer la formation, améliorer les conditions de travail car un service public solide, cela commence par des agents et des agentes reconnus et respectés.

Alors, oui, ce rapport montre une ville solide, rigoureuse, attachée à ses valeurs, mais il nous rappelle aussi que cette action repose sur une ligne de crête tenue uniquement grâce à la volonté politique et à l'engagement des agents et des agentes.

La France Insoumise soutient les orientations qui vont dans le sens de la justice sociale et de l'écologie, mais restera vigilante sur tout ce qui pourrait affaiblir le service public ou la participation citoyenne parce que Bagneux, c'est une ville populaire, une ville qui tient, une ville qui résiste et c'est notre fierté commune.

Notre engagement, c'est de continuer à rappeler que l'argent public doit servir à l'intérêt général pas aux marchés financiers et que la commune, c'est le premier lieu de la République, ce lieu où la dignité, la solidarité et la justice se traduisent en actes chaque jour.

Merci.

Mme le MAIRE. - Merci.

D'autres collègues souhaitent-ils intervenir ?

M. BENSOUSSAN. – Merci Madame le Maire pour cette présentation du DOB consacré au budget primitif 2026, merci également à la Direction des finances et à la DG pour la qualité des documents fournis.

Chers collègues, à cette heure où nous évoquons dans ce DOB les contours de notre budget 2026, le Groupe Communistes et Citoyens, au nom duquel je parle ici, souhaite rappeler avec force et clarté les principes qui ont guidé notre action municipale tout au long du mandat 2020-2026 : responsabilité, transparence et engagement au service des Balnéolaises et des Balnéolais.

Dans un contexte national marqué par l'instabilité et l'incertitude politique et une pression budgétaire croissante sur les collectivités locales, notre ville a su, tout au long du mandat, faire

preuve de rigueur et de clairvoyance.

Tandis que l'État multiplie les ponctions sur les budgets locaux à hauteur de 7,5 Md€, selon un communiqué récent de l'AMF et que les dépenses incompressibles explosent (énergie, fluides et denrées), Bagneux tient bon.

Nous résistons en effet et, ce, depuis plus de 5 ans à la tentation du repli ou de l'austérité aveugle en maintenant le cap sur nos priorités : solidarité, éducation, transition écologique et cadre de vie.

Notre gestion financière est exemplaire ; nous pouvons en être fiers car elle repose d'abord sur une maîtrise rigoureuse de notre dette, à rebours des errances gouvernementales.

Mme la Maire l'a dit dans sa présentation, la baisse significative de l'encours de dette et une épargne nette encore importante sont des indicateurs particulièrement rassurants dans le paysage budgétaire actuel. Cela montre que nous avons su préserver notre capacité d'investissement sans recourir excessivement à l'emprunt.

Ainsi, en 2026, ce sont 29,20 M€ qui seront consacrés à l'investissement, en hausse de 19 % par rapport à 2025.

Ces crédits financeront des projets structurants et fidèles à nos engagements. Je n'en cite ici que les principaux :

- agrandissement du CMS ;
- équipements polyvalents ;
- école des Mathurins ;
- rénovation de l'école Joliot-Curie ;
- renaturation des parcs Robespierre et Mathurins ;
- Maison des matrimoines et patrimoines Clos des sources.

Et il y en a bien d'autres encore.

Notre budget de fonctionnement évalué à 91,90 M€ reste maîtrisé, malgré les hausses imposées par l'État notamment sur les cotisations employeurs publics.

Nous avons su absorber ces évolutions tout en maintenant un haut niveau de service public, grâce à une organisation efficiente et une mobilisation constante de nos agentes et agents.

Merci à elles et merci à eux.

En recettes, parce qu'un budget repose aussi sur un bon niveau de recettes, notre budget primitif s'élève à 101,70 M€ (+3 %) porté par une fiscalité locale dynamique, des compensations territoriales solides et une hausse des produits des services municipaux.

Cela montre que cette diversité des ressources témoigne de notre capacité à mobiliser tous les leviers disponibles pour garantir l'équilibre budgétaire.

Madame la Maire, chers collègues, dans une période où les incertitudes sont nombreuses, Bagneux a fait, tout au long de son mandat qui s'achève dans quelques mois, la démonstration qu'une gestion locale, rigoureuse, ambitieuse et solidaire est non seulement possible mais nécessaire.

C'est cette trajectoire que le prochain budget nous propose de poursuivre pour que notre ville continue de se développer sans compromettre son avenir financier.

Lors du Conseil municipal de décembre, notre collègue élu aux finances, Mouloud Haddad, présentera le BP 2026.

Bien que préparé en année électorale, il s'inscrit, comme l'a dit Mme la Maire, dans une logique de continuité et de responsabilité.

Il permettra en outre à la future majorité issue des urnes de mars prochain de disposer d'un budget de reconduction garantissant la poursuite des projets engagés.

Cela change des gouvernements qui naviguent à vue et le discours du Premier Ministre aujourd'hui n'en est pas plus rassurant.

Je ne trahis aucun secret en annonçant, dès ce soir, que nous le voterons.

Pour l'heure, le Groupe Communistes et Citoyens prend acte de ce DOB.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci.

D'autres collègues souhaitent-ils intervenir ?

Mme MOUTAOUKIL. - Je vais dire un mot, Madame la Maire, même si je suis assez d'accord avec ce qui a été dit par les collègues de la majorité qui se sont exprimés.

Je commencerai par remercier les services qui nous ont fourni ce soir un document extrêmement clair et très bien structuré alors que la matière n'est pas simple, nous le savons.

Nous sommes ici pour prendre acte d'un débat d'orientation budgétaire pour 2026. Nous sommes en fin de mandature dans un contexte, vous l'avez rappelé Madame la Maire ainsi qu'un certain nombre d'entre vous, extrêmement compliqué au niveau international : la guerre à nos frontières demeure extrêmement importante, on n'en voit pas bien l'issue et elle nous impacte encore aujourd'hui - vous l'avez rappelé dans votre introduction, Madame la Maire - dans les denrées quotidiennes (les fluides, le coût de l'énergie, etc.) Cette situation a un impact important sur nos budgets de fonctionnement.

Sans revenir - et Monsieur Zani, vous l'avez dit dans votre propos - sur le spectacle absolument affligeant qui nous est donné de voir depuis quelques semaines, nous pouvons craindre effectivement le pire pour les mois à venir, même si nous espérons que la raison l'emportera et que les uns et les autres, je parle de l'ensemble des forces politiques en présence au niveau national, trouveront des compromis.

Il est vrai que le compromis n'est pas dans notre culture, d'autres pays européens y sont plus habitués. En France, nous avons parfois du mal à dialoguer, à trouver des points communs qui puissent nous amener à penser au-delà de nos personnes et à voir l'intérêt du pays et du peuple, avant de voir l'intérêt partisan des partis politiques et le destin personnel, je dirai.

Dans ce contexte particulièrement difficile, notre ville propose un débat d'orientation budgétaire tout à fait sérieux, ambitieux avec 29 M€ de dépenses en investissement, un encours de dette extrêmement maîtrisé. Néanmoins, nous sommes extrêmement inquiets sur ce qui pourrait arriver, puisque le projet de loi de finances 2026 n'est pas encore arrêté. Il risque d'être reconduit avec sans doute encore des baisses de dotations importantes. Par conséquent, il nous semble devoir rester prudents et maîtriser nos dépenses.

Le groupe des socialistes que je représente souhaite souligner ce soir l'effort effectué à l'égard

notamment de l'ensemble des projets de logements sortis de terre depuis le début de notre mandature : la mixité sociale est un peu plus importante qu'elle ne l'était. En tout cas, aujourd'hui, nous sommes passés de 63 % de logements sociaux à 57 %. Cela signifie l'arrivée de nouveaux habitants avec peut-être des moyens un peu plus importants que ceux que nous avions jusqu'à maintenant.

Notre fiscalité locale permet de financer notre budget à hauteur de 52 %, c'est à souligner, c'est à saluer. Il faut poursuivre dans cette voie dans le cadre du mandat prochain - même si cela dépend de la prochaine équipe - car c'est une des manières d'aller chercher un peu plus d'argent que nous n'en avons aujourd'hui et de dépendre un peu moins des dotations qui baissent d'année en année, nous le voyons bien. C'est un vrai sujet, même si nous pouvons le regretter et nous en inquiéter. Il faut se battre pour qu'il en soit autrement. En tout cas, c'est un constat que nous pouvons faire. Je pense important d'aller chercher des moyens additionnels en favorisant la mixité sociale qui, au-delà de la question budgétaire, assure aussi notamment un meilleur vivre ensemble.

Je voulais encore une fois saluer le travail des équipes et vous dire que, sans surprise, comme les collègues de la majorité qui se sont exprimés avant moi, nous prendrons acte de ce débat d'orientation budgétaire.

Je vous remercie, Madame le maire, et chers collègues.

Mme le MAIRE. - Merci.

Monsieur Housni, à vous.

M. HOUSNI. - Bonsoir à toutes et à tous.

D'abord, un grand merci aux services et à l'élu en charge des finances pour ce travail ; merci à Mme la Maire pour la présentation.

Mesdames et Messieurs, dans un contexte difficile pour toutes les collectivités, le Groupe des Écologistes se félicite de voir Bagneux choisir de résister et d'agir.

Nous soutenons naturellement ce débat d'orientation budgétaire à la fois de résistance et d'avenir, centré sur la justice sociale et la transition écologique : pas d'augmentation d'impôts mais des investissements concrets et visibles (rénovation énergétique, végétalisation, énergie renouvelable, mobilité douce).

Pour nous, l'écologie est une politique sociale qui protège à la fois le climat, la santé et le pouvoir d'achat des familles.

Nous savons aussi que l'on peut aller plus loin :

- accélérer la rénovation énergétique ;
- renforcer les circuits courts ;
- associer toujours et davantage les habitants aux décisions.

Nous voulons une ville populaire, écologiste, solidaire et fière de l'être qui avance tout en restant fidèle à ses valeurs.

Le Groupe des Écologistes acte la tenue du débat d'orientation budgétaire pour 2026 et restera mobilisé pour continuer à construire une ville plus verte et plus juste.

Merci.

Mme le MAIRE. - Merci.

D'autres collègues demandent-ils à intervenir ?...

Je vais dire quelques mots en réaction aux propos de M. Zani sur quelques points.

Nous vous présentons pour plusieurs années le PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement), ce que nous avions fait lors du débat d'orientation budgétaire l'année dernière. Je vous rappelle qu'il s'agit d'une obligation légale.

Vous vous souvenez que nous avons été contrôlés par la CRC (Chambre Régionale des Comptes). Celle-ci n'avait pas remis en cause la qualité de la présentation de nos documents budgétaires, mais avait indiqué qu'il était indispensable que le PPI soit présenté au Conseil municipal, ce que nous avons fait bien volontiers ; auparavant, il n'était présenté qu'au Bureau municipal.

C'est la raison pour laquelle vous avez ce document pluriannuel d'investissement qui sera, bien sûr, adapté tous les ans en fonction de ce qui est réalisé mais aussi des changements au niveau des opérations, leur coût notamment mais pas seulement : les opérations prévues pourraient ne pas être honorées pour diverses raisons, même si ce n'est évidemment pas notre intention.

En ce qui concerne les hausses d'imposition, ce n'est pas parce qu'il y a des élections que nous n'augmentons pas le taux. Comme je l'ai dit en introduction : sur les onze dernières années, nous ne l'avons augmenté qu'une fois, en 2022, je parle de la part communale. Je le précise parce qu'il n'y a pas que la part communale dans la taxe foncière que reçoivent les habitants.

Nous concernant, nous n'avons pas pratiqué d'augmentation, cela ne veut pas dire pour autant que les habitants n'ont pas eu d'augmentation puisqu'il y a celles décidées par l'État.

Pour ce qui est du parc Robespierre, vous avez noté que nous avons prévu des dépenses, nous aurons aussi des recettes. Elles sont moins détaillées dans le plan mais elles sont incluses dans ce que nous percevrons puisque nous avons obtenu, à l'issue du départ de la Société des grands projets, que le parc Robespierre puisse être renaturé, par conséquent, que nous bénéficiions d'une subvention de la Société du Grand Paris pour ce faire.

Vous vous étonnez du montant du parc François Mitterrand, je rappelle que nous aménageons une extension de deux hectares, la surface est importante. Le coût est estimé à ce qui vous est présenté ce soir.

Sur la flotte automobile, nous avons inscrit un montant tous les ans. Quand on parle de flotte automobile, on ne parle pas que de petites voitures de tourisme. Pour nous, la flotte automobile, c'est tous les engins de la ville de Bagneux, aussi bien ceux pour la propreté urbaine (les laveuses) que ceux pour les espaces verts.

On peut trouver important le montant indiqué, nous en avons discuté avec les collègues de la majorité municipale. Pour autant, il n'est pas suffisamment important. Si nous pouvions mettre plus de moyens, cela nous permettrait de rénover notre flotte automobile de manière plus importante puisque nous avons encore des véhicules thermiques, des véhicules polluants. Notre objectif est d'aller vers des véhicules propres, évidemment. Il y a donc besoin de continuer le renouvellement de notre flotte.

La ZFE, qui devait être mise en place, a été reculée, ce n'est toutefois pas une raison pour continuer à garder des véhicules polluants. Nous avons moins le couteau sous la gorge avec une date butoir pour l'instant, mais c'est un engagement que nous devons avoir. Nous avons besoin

d'inscrire tous les ans du budget pour renouveler le parc automobile et mettre au rebut tous ces véhicules qui ne sont plus adaptés à nos besoins et qui polluent nos villes.

Voilà les quelques mots que je voulais vous dire.

Je remercie les collègues de la majorité municipalité de leur expression et de leur soutien.

Ce soir, il s'agit simplement de dire que nous prenons acte que le débat a bien eu lieu car le vote du budget aura lieu au mois de décembre.

Nous prenons acte ce soir à l'unanimité que le débat s'est tenu au Conseil municipal. Je pense qu'il n'y a pas de souci sur ce point.

Je vous remercie.

3 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB) 2026 [SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES]

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE AFFERENT AU BUDGET ANNEXE DU SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES AU TITRE DE L'EXERCICE 2026

Mme le MAIRE. - Nous allons passer très vite sur cette délibération.

Nous envisageons une prévision à hauteur de 15 000 € pour les activités du service des pompes funèbres.

Je suppose que cela ne soulève pas de question ?...

(Aucune.)

⇒ **VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

Je passe la parole à Mouloud Haddad.

4 - ADMISSION EN NON-VALEUR (EXERCICES 2016-2024)

ADMISSION EN NON-VALEUR DES TITRES DE RECETTES IRRECOUVRABLES POUR LES EXERCICES 2016 A 2024

M. HADDAD. – Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, il s'agit d'une délibération habituelle, ce qui l'est peut-être un peu moins, c'est le montant des titres non recouvrés : 99 999,90 €. C'est largement expliqué par la large période concernée, à savoir les exercices de 2016 à 2024.

Vous avez le détail des montants et les types de recettes non recouvrées en page 1 du document qui vous a été donné en lecture.

Il vous est ainsi demandé, chers collègues, d'admettre en non-valeur cette somme de 99 999,90 € au titre des exercices 2016-2024.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Vous avez compris que ce sont des créances pas recouvrables, que nous annulons à la demande du Trésor Public.

Monsieur Zani, nous vous écoutons.

M. ZANI. – Merci, Madame la Maire.

Nous avons une créance de plus de 100 000 € irrécouvrables, mais nous ignorons quels étaient les frais annexes pour le recouvrement infructueux de ces dettes.

On peut rater la marche pour des petites sommes et être surpris par un débiteur défaillant, mais ne pas rater les escaliers en entier.

Bref, comment attendre que les sommes atteignent 20 132 € pour l'un, puis 31 532 € et 24 399 € pour les deux autres, pour enfin réagir ?

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Monsieur Zani, je vais vous le réexpliquer, je le fais à chaque fois. Cela ne s'explique pas par le fait que la commune ne réagit pas, c'est le Trésor Public qui gère les recettes de la commune. Toutes celles et ceux qui ont des enfants savent comment cela se passe : le Trésor Public adresse aux administrés les factures. Lorsque les familles ne les payent pas, il engage des poursuites. C'est ainsi que cela fonctionne.

Souvent, les dossiers pour dettes vont en Banque de France. Souvent, nous ne sommes pas les seuls débiteurs, il y en a d'autres : il y a d'autres créances, il n'y a pas que celles vis-à-vis de la collectivité. Au bout d'un moment, la Banque de France procède à l'annulation d'une partie de ces créances, jugeant que les dettes envers les collectivités ne sont pas des dettes prioritaires qu'il faut régler dans le montant de l'endettement des foyers.

Cela s'explique aussi par le fait que le Trésor Public ne retrouve pas l'adresse des personnes qui quittent la ville et n'engage pas une série de recherches à travers la France voire en dehors de notre pays si elles n'y habitent plus dans notre pays, estimant au regard du montant de la dette que cela n'en vaut pas la peine.

Toutes ces opérations sont menées par le Trésor Public, ce n'est pas la ville qui poursuit pour les dettes des familles, c'est notre comptable public qui gère nos recettes, nos dépenses et nos finances.

Mme MOUTAOUKIL. - Monsieur Zani, je viens de me renseigner auprès de l'administration pour répondre à votre question. Les montants que vous avez cités ne concernent pas une famille mais plusieurs. Ces montants s'expliquent par le fait que plusieurs familles sont rassemblées sous un même libellé.

Mme le MAIRE. - Vous avez vu que cela concerne la période de 2016 à 2024. Cela veut dire que les poursuites ont continué. Quand le Trésor Public n'arrive pas à les recouvrer, nous devons les annuler car cela ne doit pas rester dans notre comptabilité.

On nous demande de le faire, nous le faisons. Toutes les collectivités, villes, départements, régions, qui ont des prestations en direction des habitants le font. Il n'y a pas que Bagneux.

Nous passons au vote.

⇒ **VOTE : ADOpte A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

AMÉNAGEMENT URBAIN

5 - SADEV 94 - RAPPORTS ANNUELS 2024

PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA MANDATAIRE DE LA COLLECTIVITÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SADEV 94 ET RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DE LA SADEV 94 AU TITRE DE L'EXERCICE 2024

Mme le MAIRE. - Je passe la parole à notre collègue Yasmine Boudjenah qui y siège.

Mme BOUDJENAH. - Merci Madame la Maire.

Il s'agit de vous présenter ces deux rapports au titre de l'exercice 2024. Je vous ferai grâce de la lecture de l'ensemble des documents, je vous donnerai juste quelques traits saillants.

Je rappellerai à cet effet que SADEV 94, en 2024, intervenait dans dix-sept communes d'Île-de-France. C'est un acteur majeur de l'aménagement dans la région, en particulier dans le sud de Paris.

Son chiffre d'affaires représente en 2024 un peu plus de 60 M€, ce qui est très inférieur à la moyenne des années précédentes avec, pour la première fois, un résultat déficitaire de 1,38 M€. Comme tous les aménageurs, SADEV 94 subit les conséquences de la crise immobilière et donc des retards d'opérations. Les dépenses de structure qui ont suivi sont à la baisse pour absorber cette baisse d'activité. SADEV 94 emploie malgré tout 51 salariés pour conserver des compétences pour poursuivre les opérations qui restent en nombre très important.

Son endettement a encaissé une hausse de 4 %.

SADEV 94 intervient sur notre territoire balnéolaïs dans plusieurs zones : la ZAC écoquartier Victor Hugo avec, à l'intérieur, une opération en copromotion qui a été menée dans de bonnes conditions à son terme, Bagneux Courbet, la ZAC du Moulin Blanchard, la concession d'aménagement Albert Petit Plaine de jeux qui est en fin d'opération, la ZAC des musiciens, la ZAC la plus récente à avoir démarré.

Je vous rappelle par ailleurs que SADEV 94 avait un mandat sur le PUP des Mathurins, les espaces publics (voiries et parc), jusqu'au 1^{er} septembre 2024, date du transfert de la voirie à Vallée Sud Grand Paris.

Voilà pour l'essentiel de ces rapports.

La ville, comme actionnaire de SADEV 94, contribue, avec les autres communes et le département du Val-de-Marne également actionnaire, à la poursuite de l'activité de SADEV 94, afin de participer à des opérations d'aménagement notamment autour des gares du Grand Paris sur le périmètre d'intervention, améliorant ainsi le quotidien de milliers d'habitants.

Mme le MAIRE. - Merci.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Monsieur Zani, nous vous écoutons.

M. ZANI. – Merci, Madame le Maire.

Nous sommes deux membres de l'opposition dans cette séance, alors je profite de ce temps de parole.

L'activité de SADEV 94 doit s'exercer selon un cahier des charges bien défini notamment sur le

budget qui doit rester équilibré. Or, ce rapport fait état d'un déficit de 42 700 000 € par rapport aux opérations en cours de développement et enregistre une perte de 1 380 000 € sur l'exercice 2024.

Surabondamment, la SADEV 94 est représentée par vingt actionnaires dont notre commune, avec une part de capital de 3,01 %.

À l'exception de la nôtre qui relève des Hauts-de-Seine, toutes les villes actionnaires sont issues du Val-de-Marne. Ces villes sont en corrélation avec la nomination de la SADEV qui, comme son nom l'indique, est une Société d'Aménagement et de Développement des villes et du département du Val-de-Marne.

Question : quel est l'intérêt d'avoir 3 % d'actions dans une aventure déficitaire qui plus est en dehors de notre département ?

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?...

(Aucune.)

Vous nous demandez pourquoi nous travaillons avec le Val-de-Marne, c'est bien votre question ?

M. ZANI. - Non, la question est : que fait-on dans une aventure déficitaire qui plus est en dehors de notre département ?

Mme le MAIRE. – Tout d'abord, elle est déficitaire cette année, elle ne l'est pas tous les ans, vous l'avez bien noté. Toutes les sociétés de type d'aménagement de cette nature ont des années où le résultat est positif et d'autres où il est négatif, mais le déficit n'est pas extrêmement important, contrairement à ce que vous avez semblé dire.

Il est expliqué dans le rapport que la crise immobilière a provoqué le décalage de certains projets, donc de l'entrée de recettes. C'est le premier point.

Le second : pourquoi travaillons-nous avec le Val-de-Marne ? Cela fait de nombreuses années que nous travaillons avec cet aménageur. C'était d'ailleurs le cas sous le précédent mandat. Les projets de Bagneux, auparavant menés par la SEMABA, ont été repris par SADEV 94 et de nouveaux projets depuis : SADEV 94 a été retenu par Vallée Sud Grand Paris, suite à un concours. Ils n'ont pas été les seuls à répondre pour le quartier de la ZAC des Musiciens. Ils ont été choisis suite à une mise en concurrence avec d'autres opérateurs.

Je rappelle que SADEV 94 sur l'opération de la ZAC des Musiciens travaille avec CITALLIOS, la Société d'Économie Mixte du département des Hauts-de-Seine.

Nous travaillons avec eux. Le Val-de-Marne, c'est à côté de chez nous, c'est plus près que de travailler avec des SEM situées dans le nord du département.

Nous travaillons aussi avec des personnes portant des valeurs communes avec les nôtres, je n'ai pas honte de le dire. Elles ont une vision de l'aménagement et de ce que nous devons faire pour nos équipements publics dans nos ZAC, en matière de constructions de logement social, en accord avec les valeurs que porte la ville de Bagneux.

M. ZANI. - Je voulais dire que nous étions les intrus : nous sommes les seuls du 92 à y être.

Mme le MAIRE. - Quand on travaille au sein de la vallée scientifique de la Bièvre avec toutes les villes du Val-de-Marne voisines comme le font Bagneux, Sceaux, Montrouge, on ne se sent pas des

intrus. Nous travaillons très bien avec Étienne Lengereau, Philippe Laurent et les collègues du Val-de-Marne au sein de la vallée scientifique de la Bièvre. Ce sont des structures de partenariat et d'intérêt. Nous y allons pour défendre et porter les valeurs de nos villes au sein de structures et d'espaces collectifs de travail avec eux.

Mme BOUDJENAH. - Je vais compléter. Monsieur Zani, je ne sais pas si vous vous souvenez du débat qu'il y a eu lorsque la ville est devenue actionnaire, vous refaites un peu le débat de l'époque, mais quand il a été question de pouvoir s'adosser à un aménageur plus important en termes de taille, de compétences techniques et de moyens humains, il est apparu assez naturel à l'époque de s'adosser à SADEV 94 qui travaillait juste de l'autre côté de la RD920 à Arcueil, depuis, ils travaillent aussi sur Cachan.

Avoir intégré comme actionnaire, à l'époque SADEV 94, et de l'être resté, y compris avec des changements politiques qui ne vous ont pas échappé dans le département du Val-de-Marne, est extrêmement enrichissant. C'est extrêmement enrichissant d'être au sein d'un Conseil d'administration où il y a des sensibilités politiques différentes, des approches parfois différentes sur des opérations : toutes les villes ne se ressemblent pas et tous les enjeux en matière d'aménagement, de mixité du logement, etc. ne sont pas tout à fait identiques partout.

Vous dites que nous sommes l'intrus. J'ai plutôt le sentiment que nous contribuons, par notre expérience relativement importante d'aménagement en particulier autour de la place Lucie Aubrac et des ambitions environnementales que nous essayons de porter, aux côtés des autres communes membres du Conseil d'administration, à essayer de trouver les meilleures options, en tout cas de continuer à avoir cet outil.

L'objectif principal est d'avoir un outil, un aménageur qui souhaite, aux côtés des villes, porter des projets d'aménagement pour ne pas laisser uniquement faire le privé en particulier autour des gares du Grand Paris qui attise les appétits.

Il s'agit d'avoir un aménageur public qui contribue à répondre aux souhaits des élus qui portent des politiques publiques.

L'aménageur agit dans la ville, mais nous en tant qu'actionnaires, nous participons aux décisions et aux orientations dudit aménageur.

SADEV 94 intervient aussi dans d'autres endroits, par exemple à Bezons, de l'autre côté de Paris et dans une commune de l'Essonne.

C'est un aménageur qui compte en Île-de-France et pas uniquement dans le Val-de-Marne.

Mme le MAIRE. - Merci.

Il s'agit de prendre acte de la présentation du rapport. Je pense que tout le monde sera d'accord sur le fait que nous en avons pris acte et discuté.

➲ LES ELUS EN PRENNENT ACTE A L'UNANIMITE

Je vous remercie.

6 - CONCESSION D'AMENAGEMENT ALBERT PETIT : AVENANT N° 6

INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'AVENANT N° 6 A LA CONCESSION D'AMENAGEMENT ALBERT PETIT

7 - CONCESSION D'AMENAGEMENT ALBERT PETIT (CRACL 2024)

INFORMATION SUR LE COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE LOCALE 2024 RELATIF A LA CONCESSION D'AMENAGEMENT ALBERT PETIT

Mme BOUDJENAH. - Je vais faire très vite. Je regroupe ces deux délibérations.

Pour information, les délibérations dont nous allons parler sont des informations sur lesquelles on recueille l'avis du Conseil municipal : depuis le transfert de la compétence aménagement à l'EPT, c'est délibéré dans les instances de l'EPT.

L'avenant vise à prolonger la concession d'aménagement Albert Petit Plaine de jeux. C'est la fin de l'aventure avec la construction du dernier lot et, dans la foulée, les aménagements extérieurs seront réalisés par SADEV 94 : lots immobiliers et Plaine de jeux, constitution d'un petit square, plantation d'arbres et une belle entrée de la Plaine de jeux rénovée.

Les travaux n'étant pas complètement finis, nous avons besoin de prolonger la concession jusqu'au 31 mai 2027.

Sur la Plaine de jeux, nous avons le CRACL avec un bilan à terminaison positif à 232 000 € hors taxes.

Mme le MAIRE. - Merci.

Y a-t-il des remarques ou des interventions ?...

(Aucune.)

Nous approuvons l'avenant, prolongeant le délai de la concession jusqu'au 31 mai 2027, qui a été voté au Bureau de territoire de Vallée Sud, le 16 septembre dernier.

⇒ VOTE SUR LA DELIBERATION N° 6 : ADOPTE A L'UNANIMITE

Je vous remercie.

⇒ VOTE SUR LA DELIBERATION N° 7 : LES ELUS PRENNENT ACTE DU COMPTE RENDU A L'UNANIMITE

Je vous remercie.

8 - ZAC MOULIN BLANCHARD (CRACL 2024)

INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE LOCALE RELATIF A LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTEE DU MOULIN BLANCHARD AU TITRE DE L'ANNEE 2024

Mme BOUDJENAH. - Je ne vais pas m'étendre, je pense que tout le monde a bien en tête l'historique de la ZAC Blanchard.

Nous avons le détail dans le CRACL avec les avancées importantes réalisées en 2024 qui se poursuivent sur l'année 2025 puisque nous allons vers le dernier lot de cette ZAC Blanchard à

l'angle de la rue Salvador Allende et de la rue de Fontenay, viendra la clôture de la ZAC Blanchard que nous avions prolongée.

Dans le CRACL, il est prévu un bilan à terminaison équilibrée moyennant une participation de la commune. Je ne reviens pas ici sur les débats que nous avions eus sur le choix de dédensifier ce lot et, pour cela, d'augmenter la participation de la commune à l'équilibre de cette ZAC. La participation de la commune serait à terminaison à hauteur de 2,70 M€. Je vous rappelle que nous avons déjà versé une partie en 2023 à hauteur de 1,27 M€ hors taxes.

Mme le MAIRE. - Merci.

Nous passons au vote.

⇒ ADOpte A L'UNANIMITE

Je vous remercie.

ESPACE PUBLIC ET MOBILITÉS

9 - DENOMINATION D'UN ESPACE PUBLIC

DENOMINATION D'UN ESPACE PUBLIC SITUÉ AU CARREFOUR DES RD 62 ET RD 128 SITUÉ EN LIMITES DES COMMUNES DE BAGNEUX ET MONTROUGE

M. HOUSNI. - Dans le cadre du réaménagement du quartier autour de la station du métro Barbara, le carrefour RD 62 et RD 128, à la limite des communes de Bagneux et de Montrouge, a été transformé pour sécuriser les déplacements, améliorer le confort des piétons, cyclistes et végétaliser l'espace public.

Le projet, conduit par le Conseil départemental des Hauts-de-Seine pour un montant de 2 M€, comprend la création d'une canopée urbaine, d'une piste cyclable, des espaces de repos.

Afin de symboliser cette transformation et de renforcer la cohérence avec la station de métro Barbara, il est proposé de nommer cet espace place Barbara en hommage à la chanteuse Barbara inhumée à Bagneux.

Cette dénomination officialise la requalification du carrefour et illustre la volonté des communes de créer des espaces publics qualitatifs et conviviaux.

Merci.

Mme le MAIRE. - Merci.

Je pense qu'il n'y a pas de sujet. Il y a la même délibération au Conseil municipal de Montrouge puisque nous sommes à cheval sur les deux communes.

⇒ ADOpte A L'UNANIMITE

Nous aurons une belle place Barbara. J'espère que les arbres seront bientôt plantés. En tout cas, c'est prêt.

10 - CONSTITUTION DE SERVITUDE – GRDF

APPROBATION DE LA CONVENTION DE SERVITUDE CONCLUE ENTRE LA COMMUNE DE BAGNEUX ET GRDF

M. HOUSNI. - La délibération n° 10 concerne l'approbation d'une convention de servitude

conclut entre la commune de Bagneux et GRDF dans le cadre de l'aménagement de la ZAC des Musiciens.

Pour permettre la modification des ouvrages de distribution de gaz, il est nécessaire d'établir une servitude d'utilité publique pour la passerelle cadastrée P166.

Cette servitude couvrira une bande de 4 mètres de largeur destinée au passage d'une canalisation de 40 millimètres et de ses accessoires techniques, une occupation temporaire supplémentaire de 2 mètres est également prévue pour la durée des travaux permettant à GRDF d'intervenir pour la pose, l'entretien ou la réparation des ouvrages concernés.

Conformément à la réglementation, cette convention garantit à GRDF le droit d'accès nécessaire pour la construction, la maintenance et la sécurité du réseau de gaz.

Il est donc proposé d'approuver la convention de servitude conclue entre la commune et GRDF et d'autoriser Mme la Maire à signer l'ensemble des documents y afférents.

Merci.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

⇒ **ADOpte A L'UNANIMITE**

Merci.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

11 - COMPETENCE TRANSFEREE A L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL VALLEE SUD - GRAND PARIS

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DEMANDE DE MODIFICATION DE LA ZONE GEOGRAPHIQUE CONCERNEE PAR LE TRANSFERT DE LA COMPETENCE "CREATION ET EXPLOITATION D'UN RESEAU PUBLIC DE CHALEUR OU DE FROID" A L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL VALLEE SUD - GRAND PARIS

Mme le MAIRE. - La ville du Plessis-Robinson a demandé à récupérer cette compétence. Cela a été voté au Conseil de territoire de l'EPT, le 24 juin 2025. Chaque commune doit délibérer pour redonner au Plessis-Robinson sa liberté.

Nous passons au vote.

⇒ **ADOpte A L'UNANIMITE**

12 - SEMABA / CONTENTIEUX

POURVOI EN CASSATION DE LA SEMABA DANS LE CONTENTIEUX AVEC LA SODEC - PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE D'HONORAIRES D'AVOCAT CONSENTE A TITRE D'AVANCE A LA SEMABA

Mme le MAIRE. - J'avais présenté ce contentieux le 17 juin 2026 en séance du Conseil municipal. L'administration judiciaire a été nommée pour s'occuper de la SEMABA. En accord avec lui, la SEMABA va engager une procédure en cassation.

Le liquidateur demande à la ville de faire l'avance des frais de justice, charge après au liquidateur de rembourser la commune.

Cela concerne un total de 9 600 € dont une première phase à 6 000 € pour l'inscription du pourvoi à titre conservatoire, l'instruction du dossier et la rédaction d'une consultation sur les chances de succès du pourvoi.

Si nous continuons, il faudra continuer de payer, d'où une deuxième phase de 3 600 € TTC pour la rédaction du mémoire et le suivi de la procédure.

La deuxième phase ne sera enclenchée que si le pourvoi en cassation est admis par la cour.

Nous délibérons ce soir pour consentir cette avance à la SEMABA.

Y a-t-il des remarques ?

M. HOUSNI. - Pour nous, le Groupe des Écologistes, nous souhaitons d'abord exprimer notre soutien à la décision de ce pourvoi en cassation dans le contentieux opposant la SEMABA à la Société SODEC.

Le Groupe considère que, lorsqu'une collectivité estime qu'une décision de justice n'est pas juste ou qu'elle comporte des irrégularités de droit, il est de sa responsabilité d'aller au bout des voies de recours prévues par la loi.

Le pourvoi en cassation n'est pas un simple prolongement d'un contentieux, il s'agit d'un moyen légitime de faire vérifier la bonne application du droit surtout lorsqu'il s'agit d'un jugement lourd de conséquences pour une structure à participation publique comme l'ancienne SEMABA.

Nous saluons donc la décision de la commune de prendre en charge les honoraires d'avocats à titre d'avance, afin de permettre à la justice d'examiner sereinement le bien-fondé du recours.

C'est une position cohérente avec notre exigence de transparence, de rigueur juridique et de défense de l'intérêt collectif.

Pour toutes ces raisons, le Groupe des Écologistes votera en faveur de cette délibération.

Merci.

Mme le MAIRE. - Merci.

M. ZANI. - Je remercie mon cher collègue pour le rapport n° 10 qu'il a énoncé, cela permet de suivre.

En revanche, sur le rapport 12, je ne partage pas votre commentaire. C'est le seul rapport sur les 56 sur lequel je vais voter contre et je vous explique pourquoi.

La SEMABA, dont la mauvaise gestion a souvent été dénoncée par l'opposition, se traduit par un jugement de premières instances confirmé par un arrêt de la Cour d'appel de Versailles déclarant la SEMABA en cessation de paiements.

Qui dit cessation de paiements dit liquidation judiciaire. Qui dit liquidation judiciaire dit insolvabilité.

Dans les conditions décrites, comment pouvez-vous nous convaincre d'une avance de frais tout en ayant à l'esprit que la SEMABA ne dispose plus de trésorerie suite à la saisie de ses comptes ?

En effet, et c'est très important pour mon collègue Housni, l'article L.1522-5 du Code des Collectivités Territoriales détermine la durée des avances qui ne peuvent être consenties pour une durée supérieure à deux ans éventuellement renouvelables, ce que vous avez précisé.

Ce que vous n'avez pas précisé, c'est ce que précise l'article : « qu'aucune avance ne peut être accordée si, du fait des pertes constatées dans les documents comptables, les capitaux propres de la SEML, soit 8 681 229 €, sont devenus inférieurs à la moitié du capital social qui, lui, est de 5 400 000 € », précision que ce Conseil municipal n'a pas connaissance car les 14 M€ de condamnation sont le double des capitaux propres et le triple du capital social de la SEMABA.

Il n'y a plus qu'à attendre que cette créance soit inscrite dans les admissions de non-valeur dans le futur Conseil municipal.

Un petit rappel juridictionnel, un arrêt de la Chambre commerciale de la Cour de cassation daté du 8 janvier 2022 sous le n° 98-18 959, a appliqué la mise en faillite personnelle des représentants de personnes morales de droit public dirigeant d'une Société d'économie mixte locale comme sanction personnelle.

À méditer.

Vous l'aurez compris, je vote contre.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci.

M. HADDAD. - Merci Madame le Maire.

Chers collègues, je me permets de parler ici aussi en tant que P.-D.G. de la SEMABA, charge que le Conseil municipal a bien voulu m'octroyer depuis janvier 2024, simplement pour dire et répéter - et cela répondra peut-être aux interrogations de notre collègue Zani - que le pourvoi en cassation est une volonté ferme, affichée par le Cabinet Alliance qui a la charge de mener à bien le processus de liquidation judiciaire.

Je ne reviens pas sur ce qu'a dit Mme le Maire sur ce processus et notre attention portée à la situation aussi des locataires.

Ce pourvoi en cassation s'inscrit dans ce combat que nous menons contre l'arrêt de la Cour d'appel.

Il n'est pas mené que par la commune, actionnaire majoritaire, que par la SEMABA qui continue d'exister, qui continue d'avoir son activité notamment son activité locative, il est mené de concert notamment avec notre liquidateur qui, évidemment, se porte aussi garant de l'action puisque c'est lui-même qui la mène.

Nous réaffirmons notre détermination d'aller au bout de ce processus judiciaire. La SEMABA comme le liquidateur - j'insiste sur cette volonté commune - considèrent que la décision de la Cour d'appel de Versailles doit être réexaminée par la Cour de cassation.

Monsieur Zani, vous l'avez rappelé, les comptes de la SEMABA ont été saisis. C'est la ville, actionnaire majoritaire, qui consent cette avance de 9 600 €. Dans un échange récent que j'ai pu avoir avec le Cabinet Alliance, cette somme nous sera évidemment remboursée, ne serait-ce qu'avec la trésorerie de la SEMABA qui se renfloue doucement avec les entrées de loyers, notamment.

La SEMABA est en procédure collective, donc en procédure de liquidation, vous le savez, mais elle existe juridiquement. Elle a encore ses activités et perçoit encore des recettes notamment locatives.

J'ajoute également que le liquidateur a enclenché une procédure en contestation de la saisie

bancaire, vous en avez parlé Monsieur Zani.

Les avocats du liquidateur ont bon espoir de voir aboutir cette procédure en contestation, puisqu'il a été relevé par les Conseils du Cabinet Alliance qu'il y avait quelques failles, quelques erreurs de procédure notamment. D'ailleurs, il est prévu une audience devant le juge d'exécution, compétent pour ce genre d'affaire, à la fin du mois de novembre.

Voilà pour vous répondre et notamment à notre collègue Zani et voilà réaffirmé - je ne reprendrai pas les mots de notre collègue Housni qui a parfaitement résumé l'état d'esprit qui nous anime - de ne pas nous laisser faire et d'utiliser toutes les possibilités qu'offrent la justice et le système judiciaire de notre pays pour faire valoir le droit de la SEMABA.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci.

Les explications et échanges ont eu lieu, je vous propose de passer au vote.

⇒ VOTE : ADOpte A LA MAJORITE, LE GROUPE RENOUVEAU POUR LA REPUBLIQUE S'ABSTENANT ET LE GROUPE BAGNEUX CITOYENNE ET ASSOCIATIVE VOTANT CONTRE

Je vous remercie.

PATRIMOINE COMMUNAL ET TRAVAUX

13 - CONVENTION COMMUNE / DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE - FINANCEMENT DES TRAVAUX CRECHE PROKOFIEV

APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE BAGNEUX ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE RELATIVE AU FINANCEMENT DES TRAVAUX DE LA CRECHE PROKOFIEV

Mme TRIVIDIC. – Madame la Maire, Chers collègues, l'objet de cette délibération est une convention qui lie la ville au département dans le cadre de la municipalisation des deux anciennes crèches départementales dont la crèche Prokofiev.

Vous le savez, nous avons intégré la réhabilitation-extension de la crèche dans le projet d'aménagement de la ZAC des Musiciens notamment dans le cadre de la rénovation des services publics sur cette ZAC service public de proximité.

L'enveloppe globale des travaux s'élèvera à 5 M€.

Cette convention nous permet d'obtenir une subvention, pour la participation du Conseil départemental au financement des travaux, d'un peu plus de 1,80 M€.

Le choix de cette réhabilitation-extension a été guidé par, évidemment dans un premier temps, l'augmentation des besoins pour l'accueil des toutes petites et des tous petits à Bagneux, mais aussi dans le souhait de l'exécutif municipal de prendre en compte le bilan carbone de cette opération et la volonté des riveraines et des riverains de la crèche de maintenir cet établissement municipal d'accueil des jeunes enfants, dans le poumon vert du quartier dans lequel la crèche existait déjà.

Pour votre complète information, nous avons tenu, le 14 février dernier, le dernier jury qui nous a permis de choisir l'agence qui s'occupera des travaux de la réalisation de cette réhabilitation-extension qui devrait permettre une réouverture de la crèche au dernier trimestre 2028.

Merci.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

Nous passons au vote.

⇒ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

HABITAT

14 - PROJET SOCIAL ADOMA

APPROBATION DU PROJET SOCIAL DU FUTUR FOYER RESIDENCE ADOMA

Mme CILLIERES. - Madame le Maire, chers collègues, il s'agit du projet social de la résidence ADOMA, située au 27 avenue du Général De Gaulle, construite en 1986.

La bataille de la ville pour obtenir la réhabilitation de cette résidence très dégradée et très vétuste de près de 200 chambres est ancienne.

Les relogements pour ces travaux de réhabilitation lourds ont démarré sur la moitié du site concerné par la démolition.

La présentation de ce projet a été faite aux résidentes et résidents surtout d'ADOMA le 30 juin dernier en présence de la commune.

Une future résidence nécessite un nouveau projet social travaillé avec ADOMA, les services de l'Etat et les services communaux de l'habitat et du Centre Communal d'Action Sociale pour, à terme, une résidence de 156 logements.

À noter que, sur cette demi-parcelle par rapport au foncier actuel, en plus de ces 156 chambres de résidence sociale, une pension de famille de 30 studios est aussi prévue et, à ce stade, la mise en service de la résidence est prévue en 2028.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci.

Y a-t-il des remarques ?...

(Aucune.)

La reconstruction de cette résidence sociale qui se trouvait vraiment dans un état indigne est une très bonne nouvelle.

Merci beaucoup.

⇒ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

CCAS

15 - CONVENTION LABELLISATION CITE EDUCATIVE

APPROBATION CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE RELATIVE A LA LABELLISATION DE LA CITE EDUCATIVE DE BAGNEUX ENTRE LE CCAS, LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE VERSAILLES ET LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE ET LA CONVENTION DE SUBVENTION ANNUELLE

16 - CONVENTION MUTUALISATION - CITE EDUCATIVE

APPROBATION DE LA CONVENTION DE MUTUALISATION DE LA CITE EDUCATIVE

Mme BOUDJENAH. - Je vais parler des deux délibérations en même temps car, comme vous l'avez dit Madame la Maire, dans la présentation du débat d'orientation budgétaire, Bagneux pourra élargir ses démarches et ses actions en matière éducative puisque notre dossier de demande de labellisation comme cité éducative a été retenu. Nous l'avons appris officiellement par un courrier du 2 juin 2025.

Pour rappel, c'est un dispositif tripartite copiloté par la Préfecture, la commune et les services de l'Éducation nationale. En l'occurrence, pour Bagneux, le chef de file désigné côté Éducation nationale est le principal du collège Joliot-Curie.

Ce dispositif vise à améliorer la prise en charge sociale et éducative des enfants et des jeunes entre 0 et 25 ans dans les quartiers les plus défavorisés puisque c'est lié à la géographie prioritaire.

Au passage, Bagneux avait également contribué à un dossier intercommunal autour des Blagis qui n'a pas été retenu, en tout cas pour l'instant.

Nous rappelons dans le rapport que la démarche de co-éducation dans notre ville, qui est ancienne, permet de travailler avec les personnels de l'Éducation nationale mais aussi avec tous les acteurs de la communauté éducative, y compris les parents, les associations évidemment et nos personnels communaux.

Je vous cite brièvement les cinq orientations de la politique communale en faveur de la réussite et de l'épanouissement que nous proposons de renforcer grâce à cette cité éducative :

- assurer le bien-être et la qualité des conditions d'apprentissage dans les écoles publiques ;
- contribuer à réduire les inégalités scolaires ;
- s'appuyer sur la perspective du futur lycée d'enseignement général pour tirer vers le haut toute la scolarité locale ;
- continuer d'irriguer nos politiques éducatives des valeurs écologiques et de citoyenneté ainsi que du devoir de mémoire, portées par la commune ;
- Maintenir l'attention aux loisirs péri et extrascolaires dans un esprit d'éducation populaire.

Pour la cité éducative de Bagneux, la labellisation a octroyé pour l'année 2025 l'attribution d'un fonds de 200 000 €, après un premier fonds d'amorçage de 100 000 €. Nous verrons ce qu'il en est en 2026 car, en théorie, c'est une labellisation sur trois ans, mais nous n'avons eu une notification de montant que pour la première année.

Vous avez le détail :

- 15 000 € délégués aux deux collèges Joliot-Curie et Henri Barbusse ;

- 50 000 € à la préfecture ;
- 135 000 € délégués au CCAS.

Cela m'amène aux deux conventions que nous devons approuver ce soir :

- la convention cadre pluriannuelle entre le CCAS, le recteur de l'académie de Versailles et le Préfet des Hauts-de-Seine pour l'utilisation de ces 135 000 € délégués au CCAS. Nous devons voter ce soir pour que Mme la Maire, comme Présidente du CCAS de Bagneux, même si cela va aussi passer au Conseil d'administration du CCAS de Bagneux demain, puisse signer ;
- la convention de mutualisation entre le CCAS et les établissements d'enseignement du second degré, en l'occurrence les collèges Joliot-Curie et Henri Barbusse.

Nous avons besoin de ces deux conventions pour pouvoir mettre en route cette cité éducative.

Merci.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup. Claire Gabiache, nous vous écoutons.

Mme GABIACHE. - Madame le Maire, chers collègues, le Groupe France Insoumise salue bien sûr la volonté de la ville de renforcer son action éducative dans les quartiers populaires et nous partageons pleinement l'ambition de garantir la réussite de tous les enfants et jeunes balnéolais, mais nous souhaitons ici rappeler plusieurs points essentiels : la cité éducative telle qu'elle est conçue par l'État reste un dispositif descendant, placée sous la tutelle conjointe de la préfecture et du rectorat.

Si la ville en est partenaire, elle n'est pas le pilote principal et c'est, là, toute l'ambigüité. On parle de coconstruction, mais la décision stratégique reste encadrée par les services de l'État.

Nous devons donc rester vigilants à ce que ce label ne construise pas une recentralisation déguisée de nos politiques éducatives locales.

La réussite éducative à Bagneux n'a pas attendu des labels. Depuis des années, la ville, ses écoles, ses associations, son CCAS portent une politique publique forte ancrée dans la proximité et la coéducation et la solidarité.

Nous saluons le travail des équipes notamment du CCAS qui assure la mise en œuvre concrète du plan d'actions 2025 et nous serons attentifs à ce que les moyens attribués de 200 000 € au total, dont 135 000 € au CCAS, servent pleinement les enfants, les familles, les acteurs éducatifs de terrain sans se diluer dans une logique de communication et de pilotage institutionnel.

Enfin, nous réaffirmons que la réussite éducative doit rester une compétence publique municipale construite avec les habitants et les habitantes, les enseignants et les enseignantes, les associations et les services et non un empilement de dispositifs temporaires dépendant des arbitrages budgétaires de l'État.

Pour toutes ces raisons, la France Insoumise votera cette convention tout en appelant à maintenir une gouvernance locale forte, transparente et participative qui met réellement les enfants et les familles au cœur de l'action éducative balnéolaise.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Mme BOUDJENAH. - Un mot pour remercier ma collègue Claire Gabiache de son intervention et de son intérêt.

Si je partage la vigilance, c'est comme cela que je l'entends, sur la manière de piloter la cité éducative, la ville n'a pas couru derrière ce dossier de demande de labellisation, tout simplement parce que nous y avons vu l'opportunité pour les enfants et les jeunes de la ville d'avoir accès à des moyens supplémentaires et à un cadre supplémentaire.

J'entends bien que si nous ne sommes pas à l'initiative, la nature ayant horreur du vide, cela peut être recentralisé, c'est le terme employé, mais je crois qu'à Bagneux, nous avons fait la preuve, bien avant d'avoir contribué à déposer ce dossier, que nous savions travailler en partenariat avec l'éducation nationale sur le plan local avec les parents d'élèves, les associations qui interviennent dans et autour de l'école. La réussite de la belle soirée du 4 avril en a été encore un témoignage, c'était d'ailleurs la première initiative avec le logo cité éducative. J'ai envie de dire que c'est presque plus la ville qui, pour l'instant, prend les initiatives pour élargir la politique éducative.

Je n'ai pas eu l'occasion de le dire, nous ne l'avions pas écrit spécialement dans les rapports, c'est la ville qui a recruté la chargée d'opérations qui est dans nos effectifs depuis le 15 septembre, c'est tout récent. En peu de temps, elle a déjà mis en route le premier appel à projets avec des premiers dossiers d'associations, une grande partie à ma connaissance, d'associations locales avec lesquelles nous travaillons déjà, qui ont répondu à cet appel à projets.

Dans les semaines qui viennent, en commun avec la Préfecture et l'éducation nationale, nous allons pouvoir retenir les actions mais la ville est bien à sa place et restera à sa place, afin que les actions qui seront menées le soient pour améliorer les conditions d'apprentissage et d'épanouissement des enfants et, en l'occurrence, en phase avec notre PEDT, notre projet éducatif territorial.

Nous ne savons pas de quel avenir est fait ce dispositif. Toutefois, tant qu'il existe et tant qu'il permet de mener des actions positives pour les enfants et les jeunes de la ville, je pense qu'il vaut mieux en bénéficier.

Mme GABIACHE. - En aparté, la vigilance ne porte pas sur la gestion de la ville puisque nous avons des réticences par rapport à la mise en place de la politique de M. le Préfet sur les échanges que nous avons pu partager.

Même moi en tant qu'élue au CORAH (Comité opérationnel de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT), je pense que nous n'avons pas exactement la même vision de ce qu'est la réussite éducative parfois dans la mise en place de terrains. Notre vigilance n'est pas sur la ville en tant que telle mais sur ce qui serait la commande de l'État ou la commande publique.

C'était pour préciser dans l'éventualité où cela n'aurait pas été clair.

Mme le MAIRE. - Il nous appartient de voter ces deux délibérations.

⇒ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 15 : ADOpte A L'UNANIMITE**

⇒ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 16 : ADOpte A L'UNANIMITE**

ÉDUCTION

17 - REUSSITE EDUCATIVE 2024

APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LE CCAS DE BAGNEUX RELATIVE AU PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE 2024 ET AUTORISATION DONNEE A MME LA MAIRE DE BAGNEUX DE SIGNER LADITE CONVENTION

18 - REUSSITE EDUCATIVE 2025

APPROBATION DE LA CONVENTION PASSEE ENTRE LA COMMUNE ET LE CCAS DE BAGNEUX RELATIVE AU PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE DE BAGNEUX ET AU PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE INTERCOMMUNAL DES BLAGIS POUR L'ANNEE 2025 ET AUTORISATION DONNEE A MME LA MAIRE DE BAGNEUX DE SIGNER LADITE CONVENTION

Mme BOUDJENAH. - Il s'agit de notre PRE (Programme de Réussite Éducative) classique qui existe depuis longtemps.

Nous rappelons que c'est depuis 2016.

Nous passons les deux conventions entre la commune et le CCAS puisque c'est le CCAS qui est le porteur effectif, qui reçoit la subvention de l'État.

La subvention que la commune verse pour la mise en œuvre de ce PRE est de 100 749 € en 2024. En 2025, puisque, dans la seconde délibération, il est à la fois question du PRE communal et de la première année du PRE intercommunal des Blagis, la commune verse une subvention en soutien aux actions menées sur le territoire de Bagneux de 100 750 €.

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

Nous passons aux votes.

⇒ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 17 : ADOPTE A L'UNANIMITE**

⇒ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 18 : ADOPTE A L'UNANIMITE**

19 - PARTICIPATION FINANCIERE - FRAIS DE SCOLARITE

APPROBATION DE LA CONVENTION CADRE RELATIVE A LA PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS DE SCOLARITE DES ELEVES DU SECTEUR PRIMAIRE

Mme BOUDJENAH. - C'est une convention que nous souhaitons vraiment adopter. Celle-ci nous permettra de rembourser les communes voisines des frais de scolarisation d'élèves domiciliés à Bagneux scolarisés dans les écoles publiques desdites communes et communes et d'être remboursés des frais de scolarisation d'élèves non-balnéolais scolarisés dans les écoles publiques de la commune.

Pour rappel, nous avions adopté une convention avec l'établissement Saint-Gabriel des Orphelins Apprentis d'Auteuil pour le versement de la contribution obligatoire par la loi.

Les montants des participations aux frais de scolarité au titre d'une année scolaire sont fixés dans cette convention-cadre à :

- 1 145 € par élève accueilli en école maternelle,
- 790 € par élève accueilli en école élémentaire.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

⇒ **ADOpte A L'UNANIMITE**

20 - PARTENARIAT PEDAGOGIQUE ENTRE VSGP ET LA COMMUNE DE BAGNEUX - DISPOSITIF D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (EAC)

APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT PEDAGOGIQUE ENTRE VSGP ET LA COMMUNE DE BAGNEUX POUR LA MISE EN OEUVRE D'UN DISPOSITIF D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (EAC)

Mme BOUDJENAH. - Nous menons beaucoup d'actions EAC. Nous rappelons dans le rapport que, durant l'année scolaire dernière, avec Élisabeth Fauvel et Fanny Douville, au total, 100 % des écoles et près de 100 % des classes ont pu participer aux itinéraires nature ; là, il est question des itinéraires EAC.

Les équipements culturels étant en grande partie transférés, là, la convention porte plus particulièrement sur les actions menées par le théâtre mais financées par la commune, à savoir les itinéraires culturels.

Mme le MAIRE. - Merci.

Nous passons au vote.

⇒ **ADOpte A L'UNANIMITE**

JEUNESSE

21 - CONVENTION COMMUNE - ASSOCIATION VACANCES VOYAGES LOISIRS (VVL) - COORDINATION DES SEJOURS DE VACANCES

APPROBATION DE LA CONVENTION TRIENNALE 2025-2027 ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION VACANCES VOYAGES LOISIRS (VVL) RELATIVE A LA PRESTATION DE COORDINATION DES SEJOURS DE VACANCES ORGANISES POUR LES JEUNES BALNEOLAIS (ES)

Mme BIDAULT. - Madame le Maire, chers collègues, je vous propose aujourd'hui de voter une délibération visant à renouveler notre partenariat avec l'association Vacances Voyages Loisirs (VVL) dans le cadre d'une convention triennale.

À Bagneux, nous sommes convaincus que partir en vacances est un droit fondamental.

VVL, première association de coopération intercommunale du tourisme social et solidaire, incarne une vision solidaire et inclusive du tourisme avec un solide partenariat regroupant 36 communes.

Elle propose une offre de séjours diversifiée tant sur le plan géographique que thématique, ce qui permet à nos jeunes balnéolaises et balnéolais de partir dans toute la France voire à l'étranger, en Irlande, en Italie, faire des séjours culturels et voir de beaux patrimoines des pays étrangers.

Ce partenariat permet à nos jeunes balnéolais de vivre des expériences enrichissantes, de découvrir de nouveaux horizons, de développer leur autonomie et de tisser des liens avec d'autres enfants venus de toute la France.

La mission de coordination nécessite une ressource dédiée à mi-temps, afin de :

- faciliter l'organisation et la promotion des séjours auprès des familles,
- renforcer la coordination entre les services municipaux et l'association pour garantir la qualité et la sécurité des séjours proposés. Tous les détails sont dans la convention.

Cette prestation sera facturée 25 000 € par an.

Ce partenariat s'inscrit pleinement dans notre volonté de faire du droit aux vacances un droit effectif pour tous et de lutter contre les inégalités sociales et territoriales.

Les vacances ne sont pas un luxe mais une nécessité pour l'épanouissement de nos enfants et de nos jeunes.

Je vous invite donc à approuver cette convention qui permettra à nos enfants et nos jeunes de bénéficier d'un accès élargi à des vacances éducatives inclusives et porteuses d'émancipation.

Merci.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

Nous passons au vote.

⇒ **ADOPE A L'UNANIMITE**

22 - SEJOUR INTERCOMMUNAL (BOURG-LA-REINE, SCEAUX, FONTENAY-AUX-ROSES ET BAGNEUX) - CONVENTION

APPROBATION DE LA CONVENTION D'ORGANISATION DE SEJOUR INTERCOMMUNAL ENTRE LES COMMUNES DE BOURG-LA-REINE, SCEAUX, FONTENAY-AUX-ROSES ET BAGNEUX

Mme le MAIRE. – Il s'agit d'approuver la convention d'organisation d'un séjour intercommunal, dans le cadre du Contrat Engagements Quartiers 2030, de la politique de la ville avec quatre communes.

Mme MOUTAOUKIL. - Madame le Maire, vous avez dit tout ce qu'il fallait savoir sur cette délibération.

Dans le prolongement de ma collègue Ingrid sur les vacances, ici, il s'agit d'approuver une convention d'organisation d'un séjour intercommunal entre les communes de Bourg-la-Reine, Sceaux, Fontenay-aux-Roses et Bagneux.

Depuis décembre 2023, la France s'est dotée d'une nouvelle carte des quartiers prioritaires de la politique de la ville. On en compte désormais 1 362, dont le quartier des Blagis, étendus sur les quatre communes que je viens de citer.

Ces quatre communes ont relevé, aussi bien individuellement que collectivement, les différentes difficultés sociales que vivent les jeunes du quartier des Blagis, perte de repères, décrochage scolaire, conduite à risque et manque de formations entravant leur insertion professionnelle.

Ces constats ont amené à un dialogue - nous pouvons le saluer - entre les services jeunesse de ces quatre communes, qui aboutit à une volonté de mettre en place un séjour intercommunal à visée éducative et citoyenne avec quatre objectifs convergents :

- favoriser la mixité sociale et l'éloignement du cadre habituel,
- promouvoir les valeurs républicaines, la citoyenneté, la mixité,

- encourager l'engagement, la responsabilisation et le vivre ensemble,
- et, enfin, développer l'expression des jeunes par des activités sportives, culturelles et numériques.

La présente convention définit les modalités d'organisation et de financement de ce séjour, sachant qu'il va concerter trente-deux jeunes, huit par commune, des jeunes entre 14 et 17 ans issus tous du quartier des Blagis.

Ce séjour intercommunal se déroulera au Gîte de la Potiche au sein de la commune de Pont d'Ouilly dans le département du Calvados. C'est la commune de Fontenay-aux-Roses qui sera porteuse de ce projet pour lequel les communes de Sceaux, Bourg-la-Reine et Bagneux sont coorganisatrices et apporteront différentes contributions.

Le séjour sera encadré par une équipe de quatre agents dont un issu de Bagneux qui sera recruté et rémunéré par la commune de Fontenay-aux-Roses sur la période.

Je vous propose d'approuver la convention de ce séjour intercommunal entre les quatre communes Bagneux, Fontenay-aux-Roses, Sceaux et Bourg-la-Reine, et donc d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer les documents afférents.

Merci.

Mme le MAIRE. - Merci.

⇒ **ADOpte A L'UNANIMITE**

Espérons que ce soit une réussite.

CULTURE

23 - CONCESSION ART DANS LA VILLE (CRACL 2024)

**APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITES A LA COLLECTIVITE LOCALE (CRACL)
ETABLI PAR L'OPERATEUR ANAGRAPHIS AU TITRE DE LA CONCESSION ART DANS LA VILLE POUR
L'ANNEE 2024**

Mme FAUVEL. - Comme vous le savez, depuis 2020, Bagneux est signataire d'une concession Art dans la ville qui permet d'embellir notre ville.

Parmi les nombreux projets réalisés grâce à cette concession, je me permets de citer : « Résistez ! » la fresque de B-toy avenue Victor Hugo,

« Extra-naturel », la fresque de Miguel Chevalier, avenue Victor Hugo,

« B.A.-BA » de Ricardo Mosner, avenue Henri Barbusse derrière le stade de rugby,

Des œuvres réalisées par des artistes de renommée internationale qui font de notre ville un musée à ciel ouvert offrant ainsi à la population de Bagneux le plaisir d'embellir le quotidien.

La ville de Bagneux a donc confié au concessionnaire Anagraphis en 2020, la recherche de financement, la conduite et la coordination des projets artistiques.

Tout cela, vous ne le découvrez pas puisque je vous présente régulièrement les CRACL.

La situation de crise économique et de l'immobilier de 2023 à 2024 a contraint la mise en attente de certains projets et une baisse des recettes a aussi impacté la concession.

Sur les seize projets lancés depuis 2023, ne pourront pas aboutir Monsieur Chat, l'accueil de

Banksy Modeste Collection et les Olympes de Bagneux de Loul Combres.

Cette concession prendra fin en 2025 et nous devrons, lors d'un prochain Conseil municipal, prendre acte du CRACL de l'année 2025.

Cette présente délibération a pour objet de prendre acte du compte rendu d'activité du concessionnaire Anagraphis pour l'année 2024.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci pour cette présentation traditionnelle.

⇒ **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

Je vous remercie.

24 - APPROBATION DE LA CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS DU PPCM AVEC LA VILLE ET VSGP

Mme FAUVEL. - Par cette délibération, il s'agit d'approuver la convention annuelle d'objectifs du PPCM avec la ville et VSGP.

Je profite de cette délibération pour rappeler et saluer le rayonnement de notre PPCM.

Il y a une trentaine d'années, pour l'anecdote, j'avais inscrit ma fille de dix ans au PPCM dont les cours se déroulaient au gymnase de l'école Marcel Cachin. Je ne savais pas alors que cette modeste association connaîtrait un tel essor au cours des décennies qui ont suivi.

Grâce à la ténacité de quelques-unes et quelques-uns et au soutien de Mme la Maire et de son équipe, le cirque s'est doté d'un chapiteau.

Aujourd'hui, il rayonne sur toutes les écoles et collèges de Bagneux et bien au-delà.

Il permet aux habitants de la ville et des environs de voir de superbes spectacles, de se rencontrer.

Il reçoit des artistes circassiens, circassiennes de toute nationalité en résidence, dispense des cours aux enfants et aux adultes qui le souhaitent.

Je vais m'arrêter là car la liste des interventions et animations et le rayonnement de cette structure sont un peu comme un puits sans fond.

Je me réjouis donc que ce centre culturel de rencontres, unique en son genre, soit reconnu par les différentes autorités.

La signature de cette convention avec VSGP en est bien la preuve.

Mme le MAIRE. - Merci.

⇒ **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

Je vous remercie.

CITOYENNETÉ ET VIE DES QUARTIERS

25 - JUMELAGE CULTUREL CITE DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

APPROBATION DE LA CONVENTION DE TRIENNALE DE PARTENARIAT POUR LES ANNEES 2025-2026-2027 EN VUE D'UN JUMELAGE CULTUREL ENTRE LA COMMUNE ET LA CITE DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE.

Mme FAUVEL. – Il s'agit de quelque chose de relativement nouveau.

Le 21 mai dernier, la préfecture de la région Île-de-France et la Cité de l'architecture ont signé une convention, afin d'impulser un jumelage culturel rayonnant sur le quartier priorité de la ville des Blagis.

Ce jumelage a pour objectif de construire des actions spécifiques pour les habitants de ce quartier et tout particulièrement les jeunes de 16 à 30 ans.

Afin de mener à bien ce projet, la préfecture, les médiathèques, les partenaires locaux (PPCM, mission locale, etc.) et les quatre communes concernées ont construit ensemble les enjeux et priorités du projet autour de deux axes :

- la découverte des métiers liés à l'architecture et aux matrimoines et patrimoines : architecte, métiers du bâtiment, médiation culturelle, communication, mise en adéquation avec la construction du lycée à Bagneux,
- la découverte de la richesse des matrimoines et patrimoines des communes.

Ce projet ambitieux devra permettre aux jeunes des quatre communes de se connaître entre eux et de les valoriser dans leur rôle, de poser un autre regard sur le quartier des Blagis et de favoriser la découverte de métiers et pratiques artistiques et culturelles en lien avec l'architecture.

La cité de l'architecture qui est vraiment un endroit d'une richesse fabuleuse entend donc signer des conventions triennales avec chacune des quatre communes dont Bagneux.

Je vous propose donc d'approuver la convention de partenariat de jumelage entre la ville de Bagneux et la cité de l'architecture et du patrimoine et d'autoriser Mme la Maire à la signer.

Merci.

Mme le MAIRE. - Merci.

Il s'agit d'un beau projet.

⇒ ADOpte A L'UNANIMITE

Je vous remercie.

CULTURE**26 - REPRESENTANTS CONSEIL D'ADMINISTRATION ASSOCIATION « CLOS DES SOURCES - MAISON DES MATRIMOINES ET PATRIMOINES DE BAGNEUX »**

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION « CLOS DES SOURCES – MAISON DES MATRIMOINES ET PATRIMOINES DE BAGNEUX » EN APPLICATION DE SES STATUTS

Mme le MAIRE. - Je vous propose de désigner Élisabeth Fauvel au titre de sa délégation à la culture et Paul Bensoussan au titre de sa délégation au patrimoine pour nous représenter dans l'association.

⇒ **ADOPE A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

Je passe la parole à Lionel Chassat pour la subvention à l'association.

CITOYENNETÉ ET VIE DES QUARTIERS**27 - SUBVENTION ASSOCIATION « CLOS DES SOURCES – MAISON DES MATRIMOINES ET PATRIMOINES DE BAGNEUX » 2025**

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 10 000 € A L'ASSOCIATION « CLOS DES SOURCES – MAISON DES MATRIMOINES ET PATRIMOINES DE BAGNEUX » AU TITRE DE 2025 POUR SON PROJET D'ANIMATION DE LA FUTURE MAISON DES MATRIMOINES ET PATRIMOINES DE BAGNEUX ET APPROBATION D'UNE CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC L'ASSOCIATION

M. CHASSAT. - Merci Madame la Maire.

Chers collègues, il s'agit ici d'attribuer une subvention à l'association Clos des Sources, Maison des matrimoines et patrimoines de Bagneux, pour son projet d'animation de la Maison des matrimoines et patrimoines qui doit ouvrir en début d'année prochaine.

Cette association loi 1901 créée en juin 2025 a pour mission d'assurer le fonctionnement du musée vivant situé au Clos des Sources rue des Fossés.

La commune a souhaité restaurer ce pavillon historique du XXe siècle dans le centre-ville ancien.

Nous avons pour objectif d'en faire un lieu de valorisation de notre patrimoine local caractérisé notamment par ses activités viticoles et maraîchères, l'exploitation des carrières de pierres, ses activités artisanales et industrielles, son identité banlieusarde, son parc et son jardin.

L'association a déposé sa demande le 1^{er} septembre 2025 pour financer la préfiguration du musée, préparer une exposition pour 2026, créer des contenus pédagogiques et organiser des ateliers de taille de pierre.

Il vous est donc proposé :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € à l'association Clos des Sources Maisons des matrimoines et patrimoines de Bagneux,
- d'approuver la convention d'objectifs annuelle à passer avec l'association, annexée à la présente

délibération,

- et d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document y afférant.

Mme le MAIRE. - Merci.

Claire Gabiache, nous vous écoutons.

Mme GABIACHE. - Les collègues qui nous connaissent savent sur quoi je veux intervenir.

Nous voulons particulièrement saluer, au nom de la France Insoumise, le choix fort et symbolique du mot matrimoine, car il ne s'agit pas seulement d'une question de vocabulaire, c'est un terme qui vient réparer un oubli historique et linguistique pendant des siècles.

Le mot patrimoine a été construit dans la racine de pater, le père, symbolisant ce qui vient des hommes, du pouvoir, des lignées masculines.

En y associant le matrimoine, nous reconnaissions enfin l'héritage transmis par les femmes par leur lutte, leur savoir-faire, leur création, leur trace, souvent invisibilisé.

À Bagneux, cette Maison sera un espace qui racontera toutes les mémoires, celle du travail, des migrations, des solidarités, des artistes, des habitantes.

Elle doit devenir un lieu vivant, populaire, accessible, un laboratoire de transmission et de réappropriation citoyenne de notre histoire commune.

Nous veillons à ce que ce lieu ne soit pas figé dans la célébration du passé mais qu'il soit un levier d'émancipation, un espace où l'on puisse apprendre, débattre, créer du lien et construire un avenir à partir de nos héritages pluriels.

La France Insoumise soutiendra ce voeu, tout en appelant à faire du matrimoine un véritable axe politique de la culture municipale par un mot symbolique mais une orientation durable dans nos expositions, nos noms de lieux, nos actions éducatives et mémorielles, parce que l'histoire de Bagneux s'écrit aussi au féminin, au collectif et au populaire.

Mme le MAIRE. - Merci.

Je vous propose de passer au vote la délibération.

Les deux collègues, Élisabeth Fauvel et Paul Bensoussan, désignés pour être au Conseil d'administration, ne prendront pas part au vote de la subvention.

⇒ ADOpte A L'UNANIMITE

Je vous remercie.

28 - SUBVENTION ASSOCIATION COMMERCANTS DE BAGNEUX DU VILLAGE DAMPIERRE

APPROBATION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION "COMMERCANTS DE BAGNEUX DU VILLAGE DAMPIERRE"

Mme le MAIRE. - Je vous ai dit en début de séance que nous la reportions.

29 - SUBVENTION A L'AMICALE DE LOCATAIRES DE LA PIERRE PLATE

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « AMICALE DE LA PIERRE PLATE » POUR UN MONTANT DE 150 €, DANS LE CADRE DU SOUTIEN DE LA VILLE AUX AMICALES DE LOCATAIRES

BALNEOLAISES

M. CHASSAT. - Madame la Maire, chers collègues, comme vous le savez, la commune de Bagneux soutient activement la création d'Amicales de locataires dans l'habitat collectif. C'est le cas dans cette délibération de l'Amicale des locataires de la Pierre Plate, association loi 1901 créée en octobre 2012.

Elle représente les locataires de la Cité des Musiciens, un secteur actuellement en transformation.

Cette amicale joue un rôle d'interlocuteur privilégié autour de tous les acteurs du territoire : la ville, le bailleur social, l'aménageur et les différents maîtres d'œuvre et d'ouvrage.

Les amicales de locataires favorisent la coordination des actions, renforcent le lien social et permettent aux habitants de mieux dialoguer avec leur bailleur.

La ville accorde des subventions destinées à couvrir leurs charges de fonctionnement essentielles notamment les frais bancaires et d'assurance.

L'Amicale de la Pierre Plate a déposé une demande de subvention, le 23 juin 2025. Cette aide va lui permettre de poursuivre ses activités.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention de 150 € à l'association domiciliée 2 rue Claude Debussy à Bagneux.

Mme le MAIRE. - Merci.

⇒ ADOpte A L'UNANIMITE

30 - SUBVENTION AU RCDP - JER-EST 2025-2027

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION RESEAU DE COOPERATION DECENTRALISEE POUR LA PALESTINE (RCDP) DANS LE CADRE DU PROJET INTITULE « JER-EST 2025-2027 », AU TITRE DE L'EXERCICE 2025

M. CHASSAT. - Madame le Maire, chers collègues, Bagneux poursuit, depuis 2019, son engagement de coopération avec la Palestine à travers le réseau de coopération décentralisée pour la Palestine (RCDP) soutenu par le Consulat général de France à Jérusalem et le ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

Ce partenariat s'est concrétisé dans les programmes Jer-Est 2019-2021 et 2022-2024 mené avec le centre social et culturel Al Bustan situé dans un quartier défavorisé de Jérusalem Est.

Collectivité, chef de file sur les arts du cirque et le sport la première année, Bagneux a accueilli plusieurs délégations de jeunes palestiniens venus notamment se former au cirque avec le PPCM et au taekwondo avec le COMB.

En juillet 2023, deux jeunes balnéolaises se sont rendues à Jérusalem, deux jeunes palestiniennes ont pu venir à Bagneux en février 2025 avec une vingtaine d'autres jeunes de Silwan accueillis en région parisienne et en province.

Fort de la réussite des programmes précédents, le RCDP lance un nouveau plan Jer-Est 2025-2027 sur deux années scolaires autour de quatre axes :

- renforcer les capacités locales et soutenir Al Bustan,
- apporter un soutien psychologique et renforcer le lien social auprès des femmes palestiniennes,

- poursuivre le programme jeunes ambassadeurs,
- développer les sports arts et culture.

Bagneux se concentrera sur les deux derniers axes avec davantage de rencontres interculturelles entre jeunes des deux villes et la possibilité pour les bénévoles d'Al Bustan d'accompagner des initiatives similaires dans d'autres quartiers de Jérusalem.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver une subvention totale de 8 000 € au réseau, versés en deux fois : 4 000 € en 2025 et 4 000 € en 2026 et d'autoriser Mme la Maire à signer les documents afférents.

Mme le MAIRE. - Merci.

M. HOUSNI. - Chers collègues, notre Groupe salue naturellement la proposition de renouveler le soutien de notre commune au réseau de coopération décentralisé pour la Palestine, dans le cadre du programme Jer-Est 2025-2027.

Depuis plusieurs années, Bagneux s'est engagée avec constance dans une démarche de coopération solidaire aux côtés du centre Al-Bustan à Jérusalem Est, capitale de la Palestine, au regard du droit international, des résolutions de l'ONU et des accords d'Oslo.

Ce partenariat, qui associe nos associations locales, nos jeunes et nos acteurs culturels, est un pont d'amitié, de respect et d'humanité entre les peuples. À travers le sport, la culture et les échanges de jeunes, il permet de donner de la force à la société civile palestinienne souvent privée de moyens et d'espaces de liberté.

Soutenir ce projet, c'est affirmer notre conviction que la paix se construit d'abord par la rencontre, l'éducation et la culture dans le contexte que nous connaissons. Où la situation reste dramatique au Proche-Orient, tous les efforts sont nécessaires pour consolider d'abord la reconnaissance par la France de l'État de Palestine et pour construire durablement le pays et la justice dans cette région du monde.

Pour ces raisons, notre Groupe les Écologistes votera bien sûr en faveur de cette délibération.

Merci.

Mme le MAIRE. - Merci.

Mme BOUDJENAH. - Au nom du Groupe Communistes et Citoyens, nous allons bien évidemment approuver cette délibération.

Comme ville engagée pour la paix, Bagneux exprime sa solidarité avec les peuples de cette région du monde depuis longtemps et particulièrement avec le peuple palestinien à travers la coopération que nous avons initiée et dans laquelle nous sommes engagés, ville de Bagneux, à Silwan, Jérusalem Est en 2017. Elle a été rejoints par la suite par une vingtaine de collectivités territoriales, comme l'a rappelé mon collègue Lionel Chassat, au sein de ce qui est devenu le programme Jer-Est.

Là, nous parlons d'une troisième génération de programmes, c'est dire si cette coopération s'est ancrée et que les liens tissés entre nos collectivités et les animateurs du centre Al Bustan sont forts.

Cette coopération a pour objectif central de continuer de renforcer et d'élargir les liens entre nos populations, prioritairement entre nos jeunes, et de soutenir les actions ambitieuses, concrètes et si utiles de ce centre qui se trouve au cœur d'un quartier, tout près de la vieille ville, dans Jérusalem

Est, dont les habitants vivent un quotidien difficile, entravé par l'occupation israélienne, les projets de colonisation, contraires au droit international.

Il s'agit d'actions de formation, d'épanouissement proposées aux centaines d'enfants et de jeunes qui fréquentent ce centre.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir certains membres des équipes et certains bénévoles de ce centre, en février, quand ils sont venus avec les jeunes ambassadrices à Bagneux.

Nous avons pu continuer de constater leur détermination et la qualité de leurs actions dans une période marquée par tant de souffrance, tant de destructions de vies humaines.

Nous ne pouvons aussi que saluer le cessez-le-feu qui est enfin intervenu il y a quelques jours, l'arrêt des bombes meurtrières sur des centaines de milliers de Palestiniens à Gaza, le début du retour de l'aide humanitaire, le retour des otages israéliens dans leur famille.

Je crois qu'avec l'engagement, dans cette troisième génération de programmes Jer-Est, nous continuons à jouer notre rôle de collectivité, soutenus par le ministère des affaires étrangères.

Je crois que c'est un acte concret pour que la reconnaissance de l'État de Palestine, qui a enfin eu lieu par notre Président, par la France, puisse se concrétiser par ces actions de coopération extrêmement concrètes qui continuent de porter des messages d'espoir pour une paix juste et durable et pour que le peuple palestinien puisse être reconnu comme un peuple à part entière avec son État.

Merci.

Mme le MAIRE. - Merci.

M. KANDEL. - Quelques mots sans répéter ce qu'ont dit très bien mes collègues. Nous nous félicitons bien sûr de cette collaboration et de cette solidarité de notre ville avec le peuple palestinien, peuple qui a beaucoup souffert ces derniers temps mais aussi depuis pas mal d'années.

On peut se féliciter aujourd'hui de ce cessez-le-feu qui, j'espère, ne sera pas provisoire. Nous espérons aussi que le peuple palestinien sera maître de son destin dans les années qui viennent. Notre ville, avec cette solidarité, peut aussi y contribuer.

J'espère que nous continuerons dans ce sens dans les années qui viennent.

Mme le MAIRE. - Merci.

Je vous propose de passer au vote.

⇒ ADOpte A L'UNANIMITE

31- SUBVENTION ASSOCIATION SOS MEDITERRANEE 2025

APPROBATION DU RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION DE LA COMMUNE A LA PLATEFORME APPELEE « COLLECTIVITES » DE L'ASSOCIATION SOS MEDITERRANEE ET DE L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DE L'EXERCICE 2025

M. CHASSAT. - Madame le Maire, chers collègues, SOS Méditerranée fondée en 2015 et basée à Marseille lutte contre les naufrages en Méditerranée centrale. Elle a secouru, soigné et recueilli plus de 41 383 personnes grâce à ses navires : l'Aquarius jusqu'en 2018 puis l'Ocean Viking depuis 2019.

La plateforme des collectivités solidaires lancée le 21 janvier 2021 regroupe aujourd'hui 135 collectivités dont Bagneux.

Elle soutient trois missions : le sauvetage en mer, la protection et les soins à bord ainsi que le témoignage sur la crise humanitaire.

Le soutien des collectivités à travers une mobilisation citoyenne et un appui financier permet de renforcer ces actions.

En août dernier, un de leurs bateaux a notamment subi des tirs de gardes-côtes libyens qui ont mis en danger l'équipage et les passagers.

À Bagneux, nous portons des valeurs de solidarité et d'entraide entre les peuples.

Pour nous, les drames humains qui se déroulent en Méditerranée doivent non seulement être connus du grand public mais ils doivent cesser en établissant des rapports de coopération avec les pays concernés et consacrer les moyens nécessaires aux politiques de développement.

SOS Méditerranée tient ainsi un engagement humanitaire qui fait écho à l'identité même de notre commune.

Il est donc proposé au Conseil municipal de renouveler son adhésion, d'autoriser Mme le Maire à signer les documents correspondant et de verser une subvention de 1 500 € à SOS Méditerranée.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci.

Nous vous écoutons Farid Housni.

M. HOUSNI. - Merci Madame le Maire.

Une fois encore, le Groupe Écologistes soutient pleinement cette délibération en faveur de SOS Méditerranée, une association qui incarne les valeurs essentielles d'humanité, de solidarité et de respect, tout simplement de la vie.

Alors que des milliers de personnes continuent de risquer leur vie pour fuir la guerre, la faim ou tout simplement les persécutions, le travail de SOS Méditerranée rappelle que sauver des vies n'est pas un délit mais un devoir dans un contexte où les discours de la haine et de rejet se banalisent y compris malheureusement contre des Français d'origine immigrée.

Le Groupe des Écologistes affirme avec force que la dignité humaine ne se négocie pas.

Notre ville doit rester un territoire d'accueil, de solidarité et de paix.

Soutenir SOS Méditerranée, c'est affirmer un modèle de société fondée sur l'entraide et l'écologie humaine où chaque vie compte ou personne n'est laissé de côté. C'est pourquoi, notre Groupe votera cette délibération.

Merci.

Mme le MAIRE. - Merci. Jean-Pierre Guigars, nous vous écoutons.

M. QUILGARS. - Merci Madame le Maire.

Un mot pour dire que le Groupe France Insoumise soutient pleinement cette délibération, que ce soit l'adhésion ou la subvention.

SOS Méditerranée incarne effectivement des valeurs fondamentales auxquelles nous sommes particulièrement attachés : la solidarité, l'humanité sans frontière.

Depuis 2015, cette organisation agit sans cesse là où l'Europe, les États ont trop souvent failli au devoir d'humanité.

En près de dix ans, plus de 40 000 personnes (femmes, hommes, enfants) ont été secourues par ces bénévoles. Ces vies sauvées ne sont pas simplement des chiffres, ce sont des visages, des destins, des êtres humains qui fuient la guerre, les persécutions, la misère ou la famine.

Face à la montée du racisme, du cynisme, de l'indifférence, le rôle des communes solidaires comme la nôtre est essentiel car, oui, la solidarité n'est sûrement pas une compétence, mais c'est une responsabilité morale et politique.

Ce soutien à SOS Méditerranée, ce n'est pas qu'un simple geste symbolique, c'est affirmer que notre ville reste fidèle à ses valeurs humanistes, qu'elle refuse la banalisation des naufrages en Méditerranée et qu'elle se tient aux côtés de celles et ceux qui refusent que la mer devienne un cimetière.

Nous savons que notre commune de Bagneux comme d'autres communes, malheureusement, a un budget contraint mais la solidarité n'est pas un luxe, c'est une priorité.

Une subvention, même modeste, est un acte fort, un acte de dignité, d'humanité et de fraternité.

En soutenant cette délibération, nous disons avec force et clarté que chaque vie compte, que la Méditerranée ne doit pas être une frontière de mort mais un espace de rencontre et de coopération. C'est pourquoi, notre groupe France Insoumise soutient totalement cette délibération et la votera sans hésitation car c'est un geste de cohérence et d'humanité et c'est aussi une manière de réaffirmer que Bagneux est fidèle à ce qu'elle est une ville ouverte, humaine, fraternelle et solidaire.

Mme le MAIRE. - Merci.

⇒ **ADOpte A L'UNANIMITE**

Je vous en remercie.

32 - SUBVENTION ADIB 2025

APPROBATION D'UN AVENANT N° 2 A LA CONVENTION ANNUELLE ENTRE LA COMMUNE ET ASSOCIATION DE DEVELOPPEMENT INTERCOMMUNAL DES BLAGIS (ADIB) ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE DE 6 250 € A L'ASSOCIATION DE DEVELOPPEMENT INTERCOMMUNAL DES BLAGIS (ADIB) AU TITRE DE L'ANNEE 2025

M. DIMBAGA. - Madame la Maire, chers collègues, cette délibération concerne l'évolution de la géographie prioritaire suite à la récente modification fin 2023 des listes par l'État.

Pour le sud de Bagneux, le quartier des Tertres-Cuverons a été intégré au quartier intercommunal des Blagis, englobant les communes de Bagneux, Bourg-la-Reine, Fontenay-aux-Roses et Sceaux.

Dans le cadre du contrat d'engagement quartier 2030 d'une durée de six ans, un poste de coordinateur sera cofinancé. Sa mission est de mettre en œuvre des projets autour de trois thématiques issues de concertation citoyenne : le cadre de vie, la réussite éducative et l'insertion professionnelle des jeunes.

Ces projets visent à mieux soutenir et à entendre les habitants de ce quartier populaire.

Le coordinateur sera soutenu par l'association intercommunale ADIB qui cofinancera ce poste avec l'Etat.

Cela implique une subvention de 6 250 € de la part de chaque commune membre pour l'année 2025.

La mise en œuvre des projets sera évaluée en 2027.

Merci de votre écoute.

Mme le MAIRE. - Merci.

En ce qui concerne ce poste que nous cofinançons avec les autres communes, nous serons plusieurs élus à ne pas prendre part au vote car nous sommes membres du Conseil d'administration. Il s'agit de Jean-Louis Pinard, de Farid Housni, de Sidi Dimbaga et de moi-même.

⇒ **ADOpte A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

33 - MISE EN OEUVRE DES PROJETS ISSUS DU BUDGET PARTICIPATIF (SUBVENTION A L'ASSOCIATION PROTECTION CIVILE-ANTENNE DE BAGNEUX)

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION PROTECTION CIVILE-ANTENNE DE BAGNEUX, AU TITRE DU BUDGET PARTICIPATIF, RELATIVE A LA MISE EN OEUVRE D'UN PROJET INTITULE "BAGNEUX VILLE CŒUR : FORMEZ LA POPULATION AUX GESTES DE SECOURS" ET APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS Y AFFERENTE AVEC L'ASSOCIATION

Mme FOURNIER. - Bonjour à toutes et à tous.

C'est le premier projet que nous présentons au Conseil municipal de la quatrième édition du budget participatif.

Pour rappel, la quatrième édition avait présenté vingt-quatre projets qui ont été soumis au vote. Sept d'entre eux dont deux projets jeunes ont été élus.

Ce projet, le quatrième voté, porté par l'Association de Protection Civile de Bagneux va bénéficier d'une subvention de 27 500 €.

L'objectif est de pouvoir développer des formations de sensibilisation gratuites aux gestes qui sauvent par l'acquisition de mannequins connectés qui permettent une évaluation en temps réel.

La convention rappelle l'ensemble de ces objectifs et le montant.

Ce soir, il est proposé d'approuver cette convention d'objectifs puis d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à la signer.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci.

⇒ **ADOpte A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

34 - APPEL A PROJET CITOYEN - 3E SESSION 2025

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A 2 ASSOCIATIONS AU TITRE DE LA 3E SESSION DE L'APPEL A PROJETS CITOYENS POUR L'ANNEE 2025

M. BARBEROUSSE. - Madame le Maire, chers collègues, c'est la troisième session pour 2025 de l'appel à projets citoyens.

Nous vous proposons d'aider deux associations actives et bien connues à réaliser leur projet : celui de Salina Unie Vers'Elles que nous contribuerions à aider à l'organisation d'un séjour de vacances pour des familles du quartier de l'association en Normandie et celui de l'association Mass'âges qui souhaite organiser une soirée festive anniversaire de sa création le 12 octobre.

C'est pourquoi je vous demande d'approuver l'attribution des subventions dans le cadre de l'appel à projets citoyens d'un montant global de 4 000 € : 3 000 € pour Salina Unies Vers'Elles et 1 000 € pour Mass'âges, au titre de la troisième session de l'appel à projets citoyens de l'année 2025 et d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à l'appel à projets citoyens.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. – Merci.

⇒ **ADOpte A L'UNANIMITE**

35 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BAGNEUX, SADEV94 ET BASE COMMUNE - ANIMATION DES SOCLES ACTIFS ZAC DES MUSICIENS

APPROBATION DE LA CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA VILLE DE BAGNEUX, SADEV94 ET BASE COMMUNE POUR L'ANIMATION ET LE PORTAGE DES SOCLES ACTIFS SUR LES LOTS 4.1, 4.2 ET 2.1 DANS LA ZAC DES MUSICIENS

M. QUILGARS. - Madame la Maire, mes chers collègues, comme vous le savez, le quartier des musiciens fait l'objet d'une importante rénovation dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) avec l'arrivée du métro, la réhabilitation de logements sociaux et la construction de nouveaux immeubles.

Afin de renforcer l'attractivité et la vitalité du quartier, la ville de Bagneux et l'aménageur SADEV 94 souhaitent développer des socles actifs en rez-de-chaussée le long du futur Mail Debussy rue Nina Simone.

Ces espaces accueilleront commerces de proximité, services à la population, activités culturelles, artisanales et projets de l'économie sociale et solidaire.

L'objectif est de créer un rez-de-ville animé favorisant le lien social entre les habitants historiques et les nouveaux arrivants et s'appuyant sur le riche tissu associatif, culturel et solidaire local.

Pour mettre en œuvre ce projet, il est proposé que les rez-de-chaussée des lots 4.1, 4.2 et 2.1 soient acquis et gérés par Base Commune, une foncière solidaire spécialisée dans l'animation et la gestion de ces espaces.

Une convention tripartite entre la ville, SADEV 94 et Base Commune fixera les conditions de cette opération (calendrier, surface, engagement de programmation et critères à impact social, culturel, environnemental et économique).

Ce soir, il est proposé au Conseil municipal d'approver la convention tripartite d'acquisition des rez-de-chaussée des lots 4.1, 4.2 et 2.1 dans la ZAC des musiciens pour de l'occupation économique sociale et solidaire entre la foncière solidaire Base Commune, l'aménageur SADEV 94 et la commune de Bagneux, et d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent.

Mme le MAIRE. - Merci.

⇒ ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

SANTÉ

36 - TARIFS HORS NOMENCLATURE APPLICABLES AU CMS

M. NDJEHOYA. - Madame le Maire, chers collègues, cette délibération vise à actualiser les tarifs des actes non pris en charge par la Sécurité Sociale dans notre Centre Municipal de Santé.

Je le rappelle, le CMS de Bagneux reste un centre conventionné secteur 1, donc sans dépassements d'honoraires avec des tarifs encadrés et transparents.

Les actes dits hors nomenclature, notamment en podologie, infirmerie ou d'orthodontie, concernent une part limitée des soins et les patients sont toujours informés à l'avance.

Bien sûr, les bénéficiaires de la CMU et de l'AME continuent de bénéficier de la gratuité ou de tarifs adaptés.

Cette délibération permet de maintenir un service public de santé accessible, équitable pour tous les Balnéolais.

Je vous invite donc à la voter favorablement.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup. Monsieur Zani, nous vous écoutons.

M. ZANI. – Merci Madame le Maire, voilà un rapport sur lequel j'aurai très difficilement un contradicteur.

À force de multiplications, si l'on confond la soustraction par une addition, on crée la division dans les esprits.

Il n'est que de lire à la page 3 sur 6 titrée : « spécialité orthodontie » sur la case « convention première année ».

Le reste à charge qui est calculé à 481,25 € est erroné car supérieur à celui de l'acte lui-même estimé à 320 €.

Le résultat réel est donc de 320 € moins 161,25 € et non pas plus, ce qui donne 158,75 € au lieu de 481,25 €.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Vous avez parfaitement raison, Monsieur Zani. Merci. Je n'ai pas regardé le détail, mais il y a bien une erreur sur la page 3 « spécialité orthodontie » convention première année.

Le montant total de l'acte est de 320 €.

Le montant de remboursement par la Sécurité Sociale est de 161,25 €.

Le montant de dépassement est indiqué à 480 €.

Cela a été additionné au lieu d'être soustrait, il faut corriger la délibération.

Merci de votre vigilance.

⇒ ADOpte A L'UNANIMITE

37 - CONVENTIONS COMMUNE / CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DES HAUTS-DE-SEINE

APPROBATION DES CONVENTIONS ENTRE LA COMMUNE ET LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DES HAUTS-DE-SEINE RELATIVES A LA PROMOTION DE LA VACCINATION DE LA GRIPPE ET DU COVID-19 AINSI QUE LA PROMOTION DE L'EDUCATION SEXUELLE POUR L'ANNEE 2025

M. NDJEHOYA. - Merci Madame le Maire.

Chers collègues, la délibération qui nous est présentée concerne deux projets de prévention portée par le CMS Louis Pasteur et financé dans le cadre du Fonds national de prévention, d'éducation et d'information sanitaire.

Le premier projet vise à promouvoir la vaccination contre la grippe et le Covid-19, notamment auprès des bénéficiaires des Restos du Cœur.

Le second porte sur l'éducation à la sexualité avec des actions d'information menées tout au long de l'année. Elle vise à sensibiliser à la contraception, la prévention de l'IST ou encore à la santé sexuelle.

Ces deux actions sont largement soutenues par la CPAM des Hauts-de-Seine à hauteur de 75 % du budget total, preuve de leur utilité et de la qualité du travail mené par notre service de prévention.

En approuvant ces conventions, nous réaffirmons l'engagement de la ville de Bagneux en faveur de la prévention de la santé publique et de l'accès à l'information pour tous.

Je vous invite donc à voter favorablement cette délibération.

Mme le MAIRE. - Nous allons suivre la proposition de mon collègue.

⇒ ADOpte A L'UNANIMITE

38 - CONVENTION COMMUNE - DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE RELATIVE AU PLANNING FAMILIAL

APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LE DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE RELATIVE AU PLANNING FAMILIAL

M. NDJEHOYA. - Madame la Maire, chers collègues, cette délibération concerne la convention à conclure avec le département des Hauts-de-Seine pour le financement des missions de planification et d'éducation familiale assurées par notre CMS.

Ces missions sont essentielles. Elles permettent d'organiser des consultations médicales de prévention, de dépistage, de vaccination mais aussi d'assurer un accompagnement autour de la contraception, des IVG et des infections sexuelles transmissibles.

Le département apporte un soutien financier qui vient conforter l'action du CMS dans ce domaine.

En votant cette délibération, nous réaffirmons notre engagement en faveur de la santé sexuelle, de la prévention et de l'accès au droit pour toutes et tous à Bagneux.

Je vous invite donc à l'adopter.

Mme le MAIRE. - Merci.

⇒ **ADOpte A L'UNANIMITE**

39 - CONVENTION COMMUNE / ARS - RENFORCEMENT DES PSYCHOLOGUES EN CENTRE DE SANTE

APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET L'AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ILE-DE-FRANCE RELATIVE AU RENFORCEMENT DES PSYCHOLOGUES EN CENTRE DE SANTE

M. NDJEHOYA. - Madame le Maire, chers collègues, cette délibération porte sur la convention à conclure avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'Île-de-France pour le renforcement du dispositif des psychologues au sein de notre CMS.

La crise sanitaire a profondément marqué la santé mentale de la population, il est donc essentiel que notre ville puisse offrir une prise en charge précoce et adaptée à celles et ceux qui en ont besoin.

Grâce à ce dispositif, les médecins du CMS peuvent orienter les patients vers un psychologue pour un entretien initial et jusqu'à douze séances de suivi par an, selon les besoins bien évidemment.

L'ARS soutient ce dispositif à hauteur de 35 864 € par an en 2025 et 2026.

En adoptant cette délibération, nous renforçons l'accès aux soins psychologiques à Bagneux et affirmons notre engagement pour une santé mentale accessible à tous.

Je vous invite donc à la voter favorablement.

Mme le MAIRE. - Merci.

⇒ **ADOpte A L'UNANIMITE**

40 - CONVENTION COMMUNE / ARS - MAISON DE LA PREVENTION

APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET L'AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ILE-DE-FRANCE (ARS-IDF) RELATIVE A LA MISE EN PLACE DE LA MAISON DE LA PREVENTION

M. NDJEHOYA. - Madame le Maire, chers collègues, cette délibération nous permet d'approuver une subvention de 50 000 € de l'ARS d'Île-de-France pour la création de la maison de la prévention dans le cadre de l'extension du CMS.

Ce futur lieu ressources favorisera la prévention, la santé mentale, la lutte contre les inégalités et le travail en réseau entre acteurs du territoire.

C'est une étape importante pour renforcer notre politique locale de santé publique et de proximité dans une ville populaire comme la nôtre qui place la santé parmi l'une des priorités.

Je vous invite donc à adopter cette délibération.

Mme le MAIRE. - Merci.

⇒ **ADOpte A L'UNANIMITE**

41 - CONVENTION COMMUNE / ARS - VACCINATIONS GRATUITES

APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET L'AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ILE-DE-FRANCE RELATIVE A LA GESTION ET LA REALISATION DE VACCINATIONS GRATUITES

M. NDJEHOYA. - Madame la maire, chers collègues, cette délibération vise à approuver la convention de financement de 12 718 € accordés par l'ARS d'Île-de-France pour soutenir notre dispositif de vaccination gratuite au CMS.

Ce dispositif inscrit dans le projet de santé du CMS permet d'améliorer la couverture vaccinale et de garantir l'accès à la prévention pour tous, notamment les publics les plus éloignés du système de santé.

C'est un soutien concret à notre engagement pour une santé publique de proximité équitable et préventive.

Je vous invite à voter favorablement cette délibération.

Mme le MAIRE. - Merci.

⇒ **ADOPTE A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

MARCHÉS PUBLICS ET CONCESSION DE SERVICE PUBLIC

42 - REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - PRESTATIONS DE LABORATOIRE D'ANALYSES ET EXAMENS BIOLOGIQUES - CENTRE MUNICIPAL DE SANTE DE BAGNEUX

FIXATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC EN VUE DES PRESTATIONS DE LABORATOIRE D'ANALYSES ET EXAMENS BIOLOGIQUES PAR UN LABORATOIRE EXTERIEUR POUR LE CENTRE MUNICIPAL DE SANTE DE BAGNEUX

M. NDJEHOYA. - Madame la Maire, chers collègues, cette délibération vise à encadrer et à fixer les tarifs de la redevance d'occupation du domaine public pour les prestations du laboratoire d'analyses biologiques réalisées par un laboratoire extérieur au sein de notre CMS.

Comme le rappelle le Code général de la propriété des personnes publiques, toute utilisation privative du domaine public doit être autorisée et donner lieu à redevance, sauf exception d'intérêt général.

Dans le cas présent, le CMS met à disposition des locaux pour permettre la réalisation d'analyses essentielles aux soins prodigués à nos habitants.

Il s'agit donc ici de garantir un cadre juridique et financier clair tout en préservant l'intérêt public.

La redevance proposée de 300 € par mois permet à la ville de valoriser son patrimoine tout en assurant la continuité du service rendu aux Balnéolais.

C'est une mesure de bonne gestion publique, équilibrée, transparente et conforme à nos principes, un service de santé de qualité pour tous, adossé à une gestion rigoureuse de nos ressources communales.

Je vous invite donc à adopter cette délibération.

Mme le MAIRE. - Merci.

⇒ ADOpte A L'UNANIMITE

Merci pour toutes ces délibérations en faveur de la santé.

Nous passons maintenant à la restauration scolaire.

Je passe la parole à Nicolas Guillemin pour l'approbation des comptes rendus de l'entente intercommunale Malakoff-Bagneux.

RESTAURATION

43 - COMPTES RENDUS ENTENTE INTERCOMMUNALE MALAKOFF / BAGNEUX

APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES REUNIONS DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE MALAKOFF / BAGNEUX DU 4 MARS 2025 ET DU 24 JUIN 2025

M. GUILLEMIN. - Bonsoir à tous. Madame la Maire, chers collègues, cette délibération traduit la solidarité de partenariat entre Bagneux et Malakoff de la gestion de notre cuisine centrale, véritable outil au service du bien manger, de la santé des enfants et du développement durable.

Les réunions de l'entente intercommunale des 4 mars et 24 juin 2025 ont permis d'avancer sur plusieurs priorités :

- la transition vers des bacs en inox pour une restauration sans plastique ;
- le renforcement de la qualité des denrées ;
- la mise en place d'un module d'information aux parents sur les menus, je vous conseille d'y aller, c'est bien fait ;
- l'adoption du budget 2025 garantissant la continuité de la modernisation du service.

Ces décisions traduisent notre volonté commune d'investir dans l'éducation alimentaire de nos enfants et de faire de la restauration un véritable service public respectueux de l'environnement.

Cette coopération exemplaire entre nos deux communes témoigne qu'il est possible de conjuguer exigence écologique, sérieux budgétaire et ambition sociale.

Je vous invite donc à approuver les comptes rendus de ces réunions.

Mme le MAIRE. - Merci

⇒ ADOpte A L'UNANIMITE

RESTAURATION

44 - MARCHE "ZERO PLASTIQUE" - CUISINE CENTRALE - ACHAT DE BACS INOX

MARCHE FOURNITURE, LIVRAISON ET INSTALLATION DE MATERIELS LIE A LA TRANSITION « ZERO PLASTIQUE » DE LA CUISINE CENTRALE DE LA VILLE. TRANSITION DE LA BARQUETTE PLASTIQUE A USAGE UNIQUE VERS LES BACS INOX AVEC COUVERCLES REUTILISABLES

M. GUILLEMIN. - Cette délibération que nous votons ce soir illustre l'engagement fort de notre collectivité pour la santé publique, l'environnement et la modernisation de notre service de restauration, un engagement qui vise à passer à « zéro plastique » dans notre restauration scolaire.

Depuis le 1^{er} janvier 2025, la loi Egalim impose à l'ensemble des services de restauration collective à ne plus utiliser de contenants plastiques pour la cuisson, la réchauffe et le service des repas.

Cette mesure, renforcée par la loi AGEC, vise à protéger la santé des enfants et à réduire les déchets plastiques à usage unique.

Aux côtés de la ville de Malakoff, dans le cadre de notre entente intercommunale, nous avons engagé un investissement global de 800 000 € dont 30 % financés par Malakoff pour équiper notre cuisine centrale de bacs inox réutilisables, de nouveaux matériels de conditionnement et pour aménager notre espace de travail, un investissement important, considérable même, à l'image des ambitions éducatives et écologiques.

Je voudrais dire qu'il s'agit même d'une petite révolution pour les deux communes car c'est aussi un changement profond des procédures et des manières de travailler pour nos personnels.

Cet investissement n'est pas qu'un achat matériel, c'est un choix fort pour améliorer la qualité de restauration dans son ensemble dont on sait qu'elle répond à des préoccupations des parents d'élèves.

Un tel choix contribue à préserver la santé des enfants en éliminant les plastiques susceptibles de libérer des substances nocives.

Elle vise aussi à réduire notre empreinte environnementale privilégiant le durable et le réutilisable.

Enfin, nous avons tenu à mener à bien ce projet d'ampleur, à accompagner nos agents. Ils ont été associés dans la durée et la mise en place de ce changement, ont pu bénéficier de formations spécifiques, afin de s'adapter aux nouveaux équipements et aux postures liées aux maniements des bacs inox.

Le marché attribué à la Société Roussel répond pleinement à nos exigences techniques et qualitatives.

Elle permettra à notre service de restauration de préparer chaque jour les 6 400 repas et de poursuivre son activité dans des conditions exemplaires.

Je vous invite donc à voter favorablement cette délibération qui concerne la transition écologique concrète.

Mme le MAIRE. - Merci.

Il est vrai que cette délibération est importante car l'effort pour passer au zéro plastique dans nos restaurants scolaires est conséquent pour la ville : 800 000 €.

M. GUILLEMIN. - La mise en place de cet équipement représente pour le service de restauration un gros travail depuis un an, un an et demi.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

⇒ **ADOpte A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

RESTAURATION

45 - MARCHE ACHATS DE PAINS ET VIENNOISERIES

ATTRIBUTION DU MARCHE PASSE SOUS FORME D'ACCORD-CADRE RELATIF A L'ACHAT DE PAINS ET VIENNOISERIE

M. GUILLEMIN. - Cette délibération qui vous est présentée ce soir concerne le renouvellement marché d'achat de pains et de viennoiseries destinés au restaurant municipal de Bagneux et de Malakoff.

Le marché actuel arrive à son terme à mi-novembre 2025. Il est nécessaire de lancer son renouvellement afin d'assurer la continuité de l'approvisionnement en pains et viennoiseries à nos enfants.

Comme précédemment, le marché est divisé en deux lots :

- le lot n° 1 : pains et viennoiseries de confection artisanale en circuit court attribué à quatre boulangeries locales, deux sur Bagneux et deux sur Malakoff : Pain D'or, La Passion Du Bon Pain, La Farandole Des Pains, Maison Lorel,
- le lot n° 2 est consacré aux pains issus de l'agriculture biologique répondant au label « Ecocert en cuisine » attribué aux établissements MOULIN.

Nous nous réjouissons que les boulangeries de nos deux communes aient répondu au lot n° 1 de ce marché et que le pain bio soit produit à Paris, ce qui garantit les circuits courts.

Ce choix résulte d'une analyse rigoureuse entre des offres et une dégustation comparative permettant de garantir la qualité des services produits à nos enfants.

Avec cette délibération, nous réaffirmons notre engagement pour une restauration de qualité, le soutien au circuit court et aux artisans locaux, et la poursuite de notre démarche d'alimentation durable et responsable.

Je vous invite donc à approuver l'attribution de ce nouvel accord-cadre.

Mme le MAIRE. - Merci.

⇒ **ADOpte A L'UNANIMITE**

MARCHÉS PUBLICS ET CONCESSION DE SERVICE PUBLIC

46 - ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE (AMO) POUR DIVERSES OPERATIONS DE TRAVAUX DE LA VILLE

APPROBATION DU MARCHE RELATIF A L'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE (AMO) POUR DIVERSES OPERATIONS DE TRAVAUX DE LA VILLE

M. BENSOUSSAN. - Ici, il s'agit d'attribuer des marchés relatifs aux AMOs sur diverses opérations de la ville qui ont été évoquées tout à l'heure lors de la lecture du PPI.

Pour le bâtiment Y, il s'agit de notre future école sur le site des Mathurins.

Pour cette AMO, vingt offres ont été reçues. L'entreprise Ubique a été retenue comme attributaire pour un montant de 174 000 €.

Le deuxième projet que nous évoquons ce soir concerne les futurs vestiaires du stade René Rousseau après la remise en état de la pelouse que nous avons inaugurée cette année. Dix-huit candidatures ont été déposées. C'est l'entreprise Mott Macdonald France qui a été retenue pour un montant de 104 000 €.

Enfin, pour le futur aménagement du gymnase des Mathurins, onze entreprises ont candidaté et c'est l'entreprise Asciste Ingénierie Grand Ouest qui a été retenue pour un montant de 47 000 €.

Tous ces montants sont hors taxes.

La ville souhaite se faire accompagner d'une expertise adaptée aux spécificités de chaque projet qui vous est présenté. Ils constituent une étape décisive dans la concrétisation d'infrastructures scolaires et sportives répondant aux besoins de nos concitoyens.

Mme le MAIRE. - Merci.

⇒ **ADOpte A L'UNANIMITE**

47 - MARCHE DE TRAVAUX POUR LA RENOVATION DE CENTRE MUNICIPAL DE SANTE & MAISON DES ASSOCIATIONS

APPROBATION DU MARCHE DE TRAVAUX POUR LA RENOVATION DE CENTRE MUNICIPAL DE SANTE & MAISON DES ASSOCIATIONS

M. BENSOUSSAN. - Il s'agit de la maîtrise d'œuvre de la rénovation du CMS dans l'ancienne école Henri Barbusse qui sera agrandie.

Il est prévu des travaux de mise en accessibilité, d'isolation thermique, la création d'un site dédié à la maison des associations dans le cadre d'un renforcement de l'offre de soins du CMS.

L'objectif est de réduire la consommation énergétique de ce bâtiment qui est remarquable et l'impact carbone du bâtiment.

Vous avez les détails dans la délibération car il y a quatre macro-lots qui concernent tous les corps d'état. Je ne vais pas vous les citer car ce serait un peu long. Sachez que cela couvre tous les besoins que cela aille de la démolition jusqu'aux ascenseurs.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci.

⇒ **ADOpte A L'UNANIMITE**

48 - MAINTENANCE INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, EAU CHAUDE SANITAIRE, VENTILATION, CLIMATISATION ET TRAITEMENT DE L'EAU DE LA VILLE

APPROBATION DU MARCHE ET ACCORD-CADRE D'EXPLOITATION ET DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, EAU CHAUDE SANITAIRE, VENTILATION, CLIMATISATION ET TRAITEMENT DE L'EAU DE LA VILLE

Mme le MAIRE. - Je vous ai indiqué en début de Conseil municipal que nous avons remis sur la table cette délibération suite à une erreur de chiffre en page 2.

M. BENSOUSSAN. - Il s'agit d'un marché important, le marché de l'exploitation et de la maintenance des installations de chauffage sur le secondaire du chauffage, il ne s'agit pas du tout du primaire Bageops. Il s'agit donc de la distribution dans les équipements, à savoir le chauffage,

l'eau chaude sanitaire, la ventilation, la climatisation et le traitement de l'eau de la ville.

Pour cela, nous nous sommes fait accompagner par un autre AMO qui s'appelle Akea Energie qui a procédé à l'analyse des offres.

Deux candidats ont donc candidaté.

Après avis de la Commission d'appel d'offres de la ville, c'est la Société Vinci qui a été retenue pour un montant de 692 527,50 € hors P3, elle présente des caractéristiques meilleures que son concurrent que je ne citerai pas.

Vinci propose une économie d'énergie à terme de 4 %, alors que son concurrent n'en propose que 2 %.

Je vous propose d'approuver l'offre faite par Vinci pour une durée de six mois, puis trois fois un an pour un montant de 692 527,50 €.

C'est une étape importante de notre contrat de chauffage de la ville.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci.

⇒ **ADOpte A L'UNANIMITE**

49 - MARCHE PARC URBAIN DU BELVEDERE DE LA VILLE - QUARTIER DES MATHURINS

AVENANT N° 1 DU MARCHE RELATIF A LA MAITRISE D'OEUVRE RELATIVE AU PAYSAGE DANS LE CADRE DE LA REALISATION DU PARC URBAIN DU BELVEDERE DE LA VILLE DANS LE QUARTIER DES MATHURINS

M. HOUSNI. - Il s'agit d'un simple avenant d'augmentation de seuil, l'avenant n° 1 au marché relatif à la maîtrise d'œuvre relative au paysage dans le cadre de la réalisation du parc urbain du Belvédère de la ville dans le quartier Mathurins.

Au regard de l'évolution des études et des demandes de la commune, au regard de l'évolution du projet des Mathurins d'une part et des demandes de la Société civile et au gré des réunions de concertation, d'autre part, nous nous sommes rendu compte qu'il était nécessaire d'augmenter le montant du marché pour élargir, il fallait le faire, le périmètre confié à la maîtrise d'œuvre :

- intégration de la voie A2 initialement destinée à accueillir des bus mais finalement supprimée pour être intégrée au parc ;
- précision des limites entre voirie et parc. La surface confiée à la maîtrise d'œuvre passe de 20 065 m² à 21 205 m² ;
- création d'une liaison pour personnes à mobilité réduite (PMR) entre la place Agnès Varda et le parc.

Le montant des honoraires de cette maîtrise d'œuvre est porté de 224 722,81 € HT à 251 617, 97 € HT.

Je vous demande d'autoriser Mme le Maire à signer ledit avenant et les documents y afférents.

Mme le MAIRE. - Merci.

⇒ **ADOpte A L'UNANIMITE**

50 - MAINTENANCE DES ENGINS DE NETTOYAGE DE LA VILLE

ACCORD-CADRE RELATIF A L'ACQUISITION ET LA MAINTENANCE DES ENGINS DE NETTOYAGE DE LA VILLE

M. BENSOUSSAN. - Nous reprenons l'attribution de marchés. Là, il s'agit d'une évolution dans la gestion des engins de la ville.

Les différentes Directions qui possèdent des engins, c'est-à-dire la DEPE (Direction des Espaces Publics, l'environnement), la Direction des sports et la Direction de l'entretien se regroupent dans ce marché avec une consultation commune.

Il a été déployé six lots en trois fois deux :

- les lots 1 et 2 : fourniture d'engins d'entretien des espaces verts et leur entretien ;
- les lots 3 et 4 : fourniture et installation de lave-linge, de sèche-linge et d'équipements de buanderie et leur maintenance ;
- les lots 5 et 6 : fourniture et installation de matériels électriques pour le nettoyage des sols et leur entretien.

Six candidatures et offres ont été reçues, vous avez le détail. Je ne vous listerai pas les entreprises à moins que vous ne le souhaitiez.

Mme le MAIRE. - Non.

M. BENSOUSSAN. - Je vous remercie de votre attention.

Mme le MAIRE. - Merci.

⇒ **ADOpte A L'UNANIMITE**

51 - DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES DE BOISSONS ET DENREES D'ALIMENTATION

INSTALLATION ET EXPLOITATION DE DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES DE BOISSONS CHAUDES, FRAICHES ET DENREES D'ALIMENTATION DIETETIQUE DANS LES DIFFERENTS BATIMENTS DE LA MAIRIE DE BAGNEUX

Mme CILLIERES. - Nous informons le Conseil de l'infructuosité de cette démarche et du lancement, à nouveau, d'une procédure visant à trouver un fournisseur de distributeurs de boissons chaudes et de denrées alimentaires au sein des bâtiments publics de la collectivité.

Après une consultation sans suite, nous relançons une nouvelle consultation.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

⇒ **ADOpte A L'UNANIMITE**

PERSONNEL

52 - CONVENTION CADRE CIG PETITE COURONNE (PRESTATIONS PREVENTION, SANTE, ACTION SOCIALE)

APPROBATION DE LA NOUVELLE CONVENTION CADRE DU CIG PETITE COURONNE RELATIVE AUX PRESTATIONS DE PREVENTION, DE SANTE ET D'ACTION SOCIALE AU TRAVAIL

Mme CILLIERES. - Madame le Maire, chers collègues, je vais être très rapide car il n'y a pas de

nouveauté si ce n'est que le CIG nous a proposé de fusionner onze conventions existantes en trois pour fluidifier les échanges avec eux et les réorganiser sur trois thématiques particulières sur tout ce qui touche le CIG, la prévention, la santé, l'action sociale au travail, des partenariats extrêmement enrichissants et fructueux que nous avons avec eux.

Dans le cadre de ces conventions, nous pouvons faire appel à eux pour des missions spécifiques que nous payons, mais qui sont toujours très intéressantes, que nous n'utilisons pas souvent mais qui sont fort utiles chaque fois.

C'est un regroupement de onze conventions en trois.

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

Nous passons au vote.

⇒ **ADOpte A L'UNANIMITE**

Merci.

53 - TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

Mme CILLIERES. - Pas de grande nouvelle à vous annoncer si ce n'est des ajustements au CMS sur des quotités horaires pour des médecins : départs en retraite, augmentation, réduction. C'est une mise à jour des quotités horaires de nos médecins traitants au CMS.

Mme le MAIRE. - Merci.

⇒ **ADOpte A L'UNANIMITE**

VOEUX

54 - VOEU - OFFRE DE BUS BAGNEUX

VOEUF RELATIF A L'AMELIORATION DE L'OFFRE DE BUS A BAGNEUX

Mme le MAIRE. - Le vœu que nous vous présentons ce soir est présenté au nom de la majorité sociale. Il est motivé par une exigence simple qui est celle que les Balnéolais ont le droit à un réseau de bus plus qualitatif avec des passages plus fréquents, mieux régulés pour chacun de nos quartiers.

Il faut reconnaître que ce n'est pas le cas actuellement, alors que notre ville se développe et accueille plusieurs stations de transport lourd.

Suite au dernier comité stratégique de la Société du Grand Projet, vous avez peut-être entendu ou vu que la livraison de la ligne 15 est désormais annoncée pour avril 2027, alors que c'était annoncé pour décembre 2026.

Je profite de l'occasion de ce vœu pour vous l'annoncer.

Les habitants se réjouissent à juste titre des bienfaits de notre métro et de cette future ligne qui va arriver, mais aujourd'hui, ils ont des difficultés à rejoindre les stations de métro et de RER de bonne manière en bus.

C'est pour cela que nous avons engagé un travail avec IDFM qui est l'autorité organisatrice des transports pour requalifier l'offre de bus et répondre aux besoins des habitants et des salariés.

C'est un dossier que suit très attentivement et de manière très poussée notre collègue Bruno Tuder avec l'arrivée de 700 logements aux Mathurins et la perspective de nombreux logements équipements publics dont le lycée. Du fait aussi de l'insuffisance du quartier des Tertres et des Cuverons, nous avons porté haut et fort la demande d'une ligne de bus qui puisse relier le sud et le nord de la ville dans de bonnes conditions.

IDFM a ainsi accédé à notre demande en proposant de créer une future ligne de bus, le 397, qui reliera le sud de la ville à Lucie Aubrac en passant par l'avenue Albert Petit qui ne disposait pas d'arrêt jusqu'ici. Une première avancée qui sera utile aux Balnéolais.

IDFM a aussi renoncé à modifier l'itinéraire du 162 dont nous avons préservé le passage par la rue des Meuniers.

La proposition de fusionner - vous avez dû en entendre parler - les lignes 188 et 388 en un seul bus, le 288, je le sais, a suscité de vives inquiétudes voire de l'opposition parmi nos habitants.

D'ailleurs, pendant les rencontres de quartier du mois de septembre que j'ai menées avec les collègues et par divers courriers, nous avons été alertés sur ce sujet, le collectif citoyen aussi qui s'est constitué s'en est fait l'écho fortement et c'est une bonne chose. Ils ont fait signer plus de 2 000 pétitionnaires, je crois.

Il nous apparaissait donc aberrant que plus aucun bus ne passe par l'avenue Henri Barbusse pourtant dimensionnée pour, puisque lorsque nous avons refait les travaux suite aux travaux du métro, cette avenue a été dimensionnée pour accueillir des bus et relier le centre-ville au terminus de la ligne 4.

C'est ce point particulièrement qui nous incite à présenter ce vœu ce soir.

D'ailleurs, depuis que nous l'avons rédigé, nous avons appris qu'IDFM, quelque peu obligé de tenir compte de l'avis des communes et des citoyens nous a, au moins en partie, entendus. Cette autorité a en effet accepté de suspendre la fusion comme elle nous l'a indiqué. C'est une bonne nouvelle à mettre à l'actif de nos mobilisations collectives. Évidemment, nous souhaitons voir confirmer cette annonce dans la durée maintenant. Avec Bruno, élu au transport, nous avons d'ailleurs rendez-vous avec IDFM, le 12 novembre prochain pour reparler avec eux de cette question.

Le vœu garde donc toute utilité car ce report ne masque pas les difficultés au quotidien que nous rencontrons en prenant le bus et les difficultés que la privatisation, engagée par Valérie Pécresse, pourrait encore aggraver, d'où notre exigence auprès d'IDFM d'avoir une offre de bus rehaussée pour relier l'ensemble des quartiers dans de bonnes conditions aux stations de transports lourds pour assurer une liaison de qualité entre le sud et le nord de la ville et améliorer la fréquence et la régulation des lignes existantes et réduire les temps d'attente.

Nous vous proposons d'adopter ce vœu après avoir légèrement modifié la formulation de la deuxième demande inscrite dans le texte.

Au lieu de : « Cela implique aussi de maintenir les deux lignes de bus 188 et 388 », nous vous proposons d'indiquer : « Cela implique aussi de confirmer le maintien des deux lignes de bus 188 et 388 » puisqu'ils nous ont déjà annoncé qu'ils suspendraient la fusion.

Je vous passe la parole.

M. TUDEUR. - Madame le Maire, mes chers collègues, comme vous le savez, en Île-de-France, c'est IDFM (Île-de-France Mobilités) qui organise les transports bus et métro et RER.

Cet organisme est présidé par Valérie Pécresse, Présidente de la région. C'est donc à IDFM que la ville a affaire pour chercher à obtenir le meilleur pour les Balnéolaises et les Balnéolais en termes d'offres de transport.

Avec Mme la Maire, nous avons bataillé pour obtenir une ligne qui permette aux habitants du sud du quartier des Tertres-Cuverons et des Mathurins d'être reliés au terminus de la ligne 4, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Nous avons été entendus et ainsi la ligne 397 va être créée, qui reliera le sud de notre ville et rejoindra Lucie Aubrac via l'avenue Albert Petit et Louis Pasteur.

Jusque-là si j'ose dire tout va bien, mais là où le bât blesse, c'est qu'IDFM, voulant revoir l'offre de bus en direction des transports lourds à moyens constants, a décidé de fusionner les lignes 188 et 388 pour n'en faire qu'une, à savoir la 288.

Cette fusion présente pas mal d'inconvénients : il n'y a plus de desserte du RER de Bourg-la-Reine, pas de liaison directe entre le centre-ville et Lucie Aubrac via l'avenue Henri Barbusse qui, pourtant, est dimensionnée et aménagée pour recevoir une ligne de bus.

Nous avons fait évoluer IDFM en faisant adopter une déviation du bus 390 qui ne dessert actuellement pas Bagneux et qui desservira dans le futur l'arrêt Frères lumières qui, dans les décisions d'IDFM, n'était plus desservi, et qui permettra ainsi aux habitants du sud de la ville de retrouver une liaison de qualité vers le RER de Bourg-la-Reine.

Alors qu'IDFM proposait de supprimer le passage du 162 par la rue des Meuniers, nous avons aussi obtenu son maintien dans son itinéraire actuel permettant de garder la liaison centre-ville, marché Léo Ferré, CMS ainsi que la station Lucie Aubrac.

Malgré ces avancées, l'offre globale n'est pas satisfaisante et suscite notre opposition, d'une part, parce que l'offre de bus est déjà très dégradée avec des temps d'attente bien trop longs au quotidien et, d'autre part, parce qu'elle ne répond pas aux besoins d'une ville en développement desservie d'ici un an et demi par deux lignes de transports lourds.

Je me réjouis que le collectif citoyen qui s'est constitué pour défendre les usagers du bus, que j'ai reçu mi-septembre, ait porté des exigences fortes qui, conjuguées aux demandes de la ville, ont permis de faire évoluer IDFM.

Aujourd'hui, la fusion des lignes 188 et 388 a été suspendue et reportée. C'est une première bonne nouvelle qui doit être confirmée.

Enfin, je veux insister sur la nécessité, comme l'indique le voeu, d'améliorer la fréquence et la régulation de toutes les lignes de bus existantes, d'autant que la privatisation à l'œuvre à l'initiative de Valérie Pécresse risque d'avoir des conséquences graves sur la qualité des transports dans notre région en passant d'une notion de service public à une notion de rentabilité.

C'est donc par toutes ces raisons que le Groupe Socialistes et Citoyens votera ce voeu.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci.

Farid, nous vous écoutons.

M. HOUSNI. - Merci Madame la Maire.

Pour nous les Écologistes, le Groupe soutient pleinement ce vœu qui répond à un besoin clair : améliorer la desserte en bus de tous les quartiers de Bagneux dans un contexte de forte évolution urbaine et de transition écologique.

Avec la ligne 4 et, maintenant, l'arrivée de la ligne 15 en 2027, il est essentiel de renforcer l'intermodalité pour offrir des alternatives crédibles à la voiture individuelle. Cela passe par plus de bus, plus souvent et mieux répartis sur tout le territoire.

Le Groupe salue la création de la ligne 397 ainsi que le maintien des lignes 162, 188 et 388 indispensables à la vie quotidienne des habitantes et des habitants.

Le succès de la pétition citoyenne montre que ce sujet est au cœur des attentes locales pour une ville respirable, inclusive et bien connectée.

Notre Groupe se joint à la majorité pour demander à IDFM d'écouter les besoins des Balnéolais et investir à la hauteur des enjeux.

Le Groupe votera le vœu.

Merci.

Mme le MAIRE. - Merci. Monsieur Laurent Kandel.

M. KANDEL. - Merci Madame la Maire.

Chers collègues, le Groupe France Insoumise soutient pleinement ce vœu pour l'amélioration de l'offre de bus à Bagneux car il s'agit d'un enjeu de justice sociale et de service public.

Depuis plusieurs années, notre ville connaît une forte évolution urbaine avec l'arrivée du métro ligne 4 et, un peu plus loin que prévu, ligne 15.

Ces nouvelles infrastructures doivent être accompagnées par un réseau de bus efficace, régulier et accessible garantissant la mobilité de toutes et tous dans tous les quartiers de Bagneux, mais nous devons aussi dire les choses clairement : si la situation se dégrade, ce n'est pas seulement une question d'organisation technique, c'est aussi le résultat des politiques de privatisation et de mise en concurrence du service public des transports menées par Île-de-France Mobilités et la région de Mme Pécresse.

En cherchant à confier la gestion des lignes de bus à des opérateurs privés, on met en danger la continuité et la qualité du service public. Les effets s'en font déjà sentir : des lignes saturées et moins fréquentes, des conditions de travail dégradées pour les conducteurs et une logique de rentabilité qui prend le pas sur les besoins des habitants.

La fusion envisagée des lignes 188 et 388 illustre parfaitement cette logique, même si IDFM nous dit qu'elle la suspend. En ce moment, c'est un mot à la mode. Nous n'y croyons pas tellement, aussi, je propose que nous continuions de nous battre pour cette non-fusion. C'est une rationalisation purement comptable au détriment de la proximité et de la desserte fine du territoire. Or, à Bagneux, nous avons besoin de plus de bus, pas de moins de bus.

C'est pourquoi, nous soutenons les demandes formulées dans ce vœu, mais au-delà de ces mesures locales, nous affirmons que le transport public doit rester public. Il doit être géré dans l'intérêt général et pas seulement dans des logiques de profit.

La mobilité est un droit fondamental, pas une marchandise.

Le Groupe la France Insoumise votera donc en faveur de ce vœu et continuera de se battre aux côtés des habitants dont nous saluons l'engagement pour notre ville pour défendre un service public des transports fort et réellement au service de la population.

Merci.

Mme CILLIERES. - Madame le Maire, chers collègues, le Groupe Communistes et Citoyennes et Citoyens s'associe pleinement à ce vœu d'interpellation d'IDFM présidé par Valérie Pécresse pour la majorité de la droite régionale.

Oui, nous partageons nous aussi l'exigence que l'offre de bus à Bagneux doit être développée car, dans une ville en plein développement, qui va accueillir bientôt une gare en interconnexion des lignes 4 et 15, on ne peut pas accepter l'idée que l'on va faire mieux avec autant.

Oui, il faut mieux desservir le quartier sud des Tertres Cuverons et des Mathurins. C'est une nécessité absolue pour ce quartier, pour ces habitants qui doivent pouvoir relier rapidement la place des métros, l'obtention de la ligne 397 étant en cela une excellente renouvelée obtenue grâce à notre mobilisation.

Oui, il faut préserver les liaisons entre quartiers avec la gare du RER de Bourg-la-Reine, il faut bien raccrocher le centre-ville historique à Lucie Aubrac.

En cela, nous partageons la demande de la ville et celle du collectif d'habitants de défense des bus à Bagneux de refuser la fusion des deux lignes, 188 et 388, car, oui, on l'a dit, il nous faut une desserte renforcée à Bagneux. C'est pourquoi nous nous réjouissons, nous aussi, de cette première avancée obtenue d'IDFM de maintenir pour l'instant ces deux lignes. La mobilisation des habitants et de la ville a payé, elle doit donc se poursuivre pour que cette décision soit pérennisée.

Il faut aussi - cela a été dit - des fréquences de bus renforcées et une régulation améliorée ; on voit ces problèmes tous les jours à Bagneux.

La bataille que nous menons auprès d'IDFM se fait dans un contexte inquiétant pour le service public de transport de la RATP.

Nous dénonçons ainsi l'ouverture au secteur privé de trop nombreuses lignes de bus, y compris à Bagneux. Sur fond de liquidation des acquis des salariés de la RATP, cette privatisation vient s'ajouter à la pénurie structurelle que connaît la RATP avec comme conséquence une nouvelle baisse de l'offre pour les usagers.

Avec notamment le collectif stop galère qui a réuni de nombreuses signatures d'une grande pétition régionale, nous disons non à cette privatisation qui n'est bonne ni pour les usagères et les usagers ni pour les salariés de la RATP ni pour l'intérêt général.

Nous dénonçons aussi le choix de Valérie Pécresse de réduire l'offre de transport sur le réseau francilien. Ainsi, on le sait toutes et tous, à la sortie de la pandémie de Covid et pendant près de trois ans, IDFM a refusé de remettre en place l'offre normale de moyens de transport en commun, obligeant dans les faits la RATP à ralentir les recrutements et à revoir les organisations du travail.

Le bilan de cette gestion austéritaire de la droite régionale, c'est une situation catastrophique encore aujourd'hui de manque de conducteurs, de délais d'attente interminables aux arrêts de bus, de fréquences dégradées, de bus bondés, aujourd'hui, à toutes les heures de la journée.

Avec les associations d'usagers et notamment le collectif citoyen de Bagneux, nous demandons un plan d'urgence pour les transports en commun publics en particulier pour les bus dont l'usage

quotidien, nous l'avons dit, est essentiel pour les Balnéolaises, les Balnéolais, mais aussi l'ensemble des Franciliennes et des Franciliens.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci.

⇒ ADOpte A L'UNANIMITE

Nous allons adresser ce vœu à la Présidente de la région et le faire connaître.

55 - VOEU HANDICAP

VOEU RELATIF AU MAINTIEN DU FONDS DEPARTEMENTAL DE COMPENSATION DU HANDICAP (FDC) DE LA REGION ÎLE-DE-FRANCE

Mme le MAIRE. - Il est proposé que notre Conseil municipal adopte ce soir un vœu de solidarité et de justice sociale pour défendre le droit et la dignité des personnes en situation de handicap car, en catimini, la région Île-de-France a décidé de supprimer, dès 2025, sa participation au Fonds départemental de compensation du handicap.

Aucune concertation, aucune communication officielle, les départements et les MDPH ont simplement été mis devant le fait accompli.

Pourtant, ce fonds permet chaque année à plus de 2 000 Franciliennes et Franciliens de faire face aux frais restant à leur charge pour vivre dignement, quand il faut acheter un fauteuil roulant, adapter son véhicule, aménager son logement, avoir une aide auditive, etc.

Dans les Hauts-de-Seine, la contribution de la région représentait près de la moitié du financement du fonds. Elle l'a supprimée.

C'est créer de nouvelles difficultés pour les familles déjà confrontées à des délais d'instruction qui peuvent atteindre bien au-delà de douze mois aujourd'hui à la MDPH.

Cette décision prise pour des raisons d'économie en argumentant sur le fait que l'aide sociale n'est pas la compétence de la région va à l'encontre de l'esprit même de solidarité que devrait incarner la puissance publique.

À travers ce vœu, nous demandons deux choses : le maintien de ce fonds départemental et la reconduction du handicap comme grande cause régionale pour 2025 et 2026, comme la région s'y était d'ailleurs engagée.

C'est la proposition de ce vœu ce soir.

Cette histoire d'économie de bouts de chandelles de la part d'une grande institution comme la région Île-de-France qui a tout de même des recettes, certes moindres qu'auparavant, néanmoins les moyens de mener des politiques publiques ambitieuses, est un véritable scandale.

Je passe la parole aux collègues qui souhaite la prendre.

Mme B. CANAL. - Bonsoir à tous.

Bien sûr, je ne pouvais pas ne pas intervenir sur un tel vœu. Il est même dommageable de devoir intervenir sur un sujet tel que le handicap, déclaré comme un thème central par la région ; c'était peut-être des effets de manche pour ramener l'opinion publique de son côté.

Nous avions salué la décision de la région d'octroyer, à grand renfort de communication pour voir

ce qui a été fait en catimini, 2 M€ en faveur des équipements pour les personnes en situation de handicap ; une aide, vous l'avez dit, Madame la Maire, qui offre de vraies possibilités à certains de nos concitoyens qui rencontrent des difficultés dans leur quotidien, notamment pour acheter une chaise roulante. Nous avions avancé des sommes telles que 10 000 €. C'est un des points sur lesquels la région essaie de se défausser en disant que l'assurance maladie a décidé, dès lors, de prendre en charge les frais liés à l'achat d'une chaise roulante. Je ne sais pas à quelle hauteur, cela n'a pas été précisé. En tout cas, en faisant cette déclaration de cette manière et surseoir à ce versement, la région, en la personne de Madame Pécresse, souhaite-t-elle dire ou montrer que les besoins sont déjà satisfaits ? C'est une vraie question. Les autres besoins vont-ils disparaître ? Parce qu'il en existe d'autres ; certains étaient couverts par ce fonds. En l'arrêtant, cela signifie que ces populations n'ont plus besoin d'AESH.

Nous rencontrons ces problématiques sur la ville avec les enfants que nous espérons pouvoir accompagner au sein des écoles. Vous l'avez dit, l'amélioration du cadre de vie relève de la compétence première des départements, certes, mais cela ne suffit pas, cela ne peut pas être une aide ponctuelle.

Je pense que c'est cela qui doit être relevé dans le cadre de ce vœu. Nous espérons que la région l'entendra car il faut aller plus loin, il faut ouvrir les prismes par rapport à cette vision beaucoup trop gestionnaire, financière des choses.

Le handicap demande plus, demande mieux.

La région n'a peut-être pas relevé l'urgente nécessité de pérenniser ce type d'aide.

Les statistiques qui relèvent de 2019 estiment à 7 millions le nombre de personnes de moins de 15 ans, voire plus, ayant une limitation sévère dans la fonction physique, sensorielle ou cognitive et 4 voire 5 millions à être fortement restreintes dans leurs activités habituelles en raison d'un problème de santé.

Il y a quand même du travail.

Au total, selon les critères - ou le croisement - utilisés, le nombre de personnes handicapées peut varier, en France, entre 3 et 9 millions.

Est-ce suffisant de dire : « on va arrêter ? ».

Pour l'Île-de-France, les chiffres sont un peu plus bas, mais nous sommes une des régions la plus fortement représentée par rapport au taux de vieillissement de la population. Au niveau national, nous sommes à environ 67 % ; dans le 92, nous sommes à 70 % alors qu'en région parisienne, nous sommes à presque 100 %, selon les statistiques présentées.

Cela signifie qu'au-delà de la décision, et peut-être aussi des problématiques réelles liées aux difficultés économiques que connaissent notre pays et le monde dans son ensemble, il y a l'importance que cette population requiert pour nous.

Le handicap est un sujet d'importance, d'importance nationale qui requiert une attention forte de la part des interlocuteurs publics, une importance liée tant à la complexité des situations qu'aux modalités de définition et de désignation de ces critères relatifs à l'identification et au dénombrement des personnes concernées qu'à la diversité des concitoyens touchés.

Pour le vieillissement de la population, les chiffres sont très progressifs sur les dernières années. Nous avons sans doute vu beaucoup plus de reconnaissances et de déclarations, c'est donc bien un

sujet important.

La prise en compte de ces situations nécessite des approches multiples et inclusives entre le national, le régional et le départemental.

La mise de côté de ce type d'aide n'est pas une option, mais appelle plutôt un abord personnalisant, socialisant pour une meilleure couverture des besoins, des besoins qui sont urgents.

La région Île-de-France a identifié que sa solution est de revenir sur cette aide, de procéder à une coupe, une de plus, qui bénéficiait à seulement, j'ai envie de dire, 2 000 personnes en situation de handicap chaque année. Face à 3 à 9 millions de personnes, ce n'est qu'une goutte.

J'appelle donc la région à plutôt augmenter ce montant au regard des besoins réels de ces personnes dont, nous, élus référents sur cette thématique et délégation, sommes à certains égards les délégataires.

Le département des Hauts-de-Seine - et les errements liés au traitement des dossiers de ces personnes - n'est pas en reste malheureusement quant à une pressente élévation des modalités d'assistance à apporter à ce public très singulier, un département qui détient les moyens financiers pour accompagner et répondre aux besoins, il faut le noter. Notre collègue, qui siège au niveau du département, pourrait nous donner les éléments financiers par rapport à cela.

Nous avons donc la capacité de répondre aux besoins essentiels des personnes en situation de handicap en France et dans le 92.

Nous, à Bagneux, nous faisons déjà pas mal, je ne vais pas prêcher pour ma paroisse, mais sur notre ville, environ 4 000 personnes sont répertoriées.

Effectivement, il y a beaucoup à faire, donc nous ne pouvons que voter ce vœu.

Surtout, nous faisons le vœu que ce texte retiendra l'attention du Gouvernement et de la région, d'autant que M. Lecornu n'a pas prévu, pour l'instant du moins, de ministère ou de secrétariat autour de cette thématique, ce qui est bien dommage.

Merci.

Mme BIZERAY. - Bonsoir à tous, je ferai très court.

Le Groupe de la France Insoumise soutient évidemment ce vœu.

Je fais écho à ce que vient de dire Blodine, sous l'angle éducation nationale qui est le mien : pour le fond de la région, les délais d'instruction étaient très longs pour les enfants afin qu'ils puissent être notifiés quand c'était nécessaire. Je ne parle pas du recrutement des personnels quand il y a besoin d'une AESH, juste du délai de traitement. On voit bien concrètement que la suppression de ce fonds est une vraie dégradation de l'accompagnement des enfants handicapés.

À mon sens, c'est laisser au bord du chemin les personnes les plus fragiles. C'est une honte.

Merci.

Mme SALAÜN. - Madame la Maire, chers collègues, au nom du Groupe Communistes et Citoyens, nous ne pouvons rester silencieux face à la suppression des aides financières au MDPH décidées par Mme Pécresse, Présidente du Conseil régional d'Île-de-France.

Lors de son début de mandat, elle affirmait que le handicap était une priorité majeure et affichait un fonds d'aide de plus de 2 M€.

Or, sa décision récente de supprimer complètement, pour deux années, ce fonds que la région consacrait aux huit maisons départementales pour les personnes en situation de handicap témoigne d'un grand mépris au prix de ces personnes et de leurs proches.

C'est aussi envoyer un signal dramatique, celui que la solidarité peut être une variable d'ajustement budgétaire.

Alors que les demandes explosent, les équipes de la MDPH sont déjà à flux tendu et tardent à répondre à des besoins importants.

Réduire leurs moyens, c'est les condamner à ne pas pouvoir satisfaire ces demandes légitimes.

Comme le disait une campagne d'affichage, si vous prenez leurs droits, alors prenez aussi leur handicap.

C'est pour ces raisons que notre Groupe Communistes et Citoyens votera ce vœu.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci. Farid Housni, nous vous écoutons.

M. HOUSNI. - Merci Madame la Maire.

Le Groupe des Écologistes soutient pleinement ce vœu. La suppression du fonds départemental de compensation du handicap serait une décision injuste et profondément contraire aux valeurs d'égalité et de solidarité.

Ce fonds permet à des milliers de Franciliens en situation de handicap de vivre dignement en finançant des besoins essentiels : un logement accessible, un fauteuil roulant, etc.

Couper ce soutien, c'est laisser les plus fragiles seuls face aux obstacles alors même que la région avait fait du handicap une grande cause régionale.

Le Groupe demande à la région Île-de-France de renoncer à cette suppression et de maintenir son engagement envers les personnes en situation de handicap et leur famille.

La justice sociale et l'inclusion ne sont pas des options budgétaires, mais des principes humanitaires.

Le Groupe votera le vœu.

Merci.

Mme le MAIRE. - Merci.

Mme MOUTAOUKIL. - Juste une précision : Blodine intervenait au nom du Groupe Socialistes et Citoyens.

Mme CILLIERES. - Une précision : si vous avez un peu de temps vendredi, il est prévu une séance publique du département des Hauts-de-Seine au cours de laquelle les deux groupes d'opposition ont prévu de poser une question orale sur le retrait de la région du financement des MDPH et de la nôtre en particulier. C'est moi qui la poserais pour l'opposition.

Normalement, ma collègue Nadia Mouaddine de Gennevilliers posera aussi une question sur la cyberattaque que connaissent le département et ses services et l'impact pour les services rendus, les services publics départementaux pour les usagers comme pour les agents.

C'est retranscrit en direct sur les outils numériques.

Je ne peux que vous inviter à suivre en direct ce débat d'importance pour les habitants.

Mme le MAIRE. - Merci.

Il nous appartient de voter le vœu.

⇒ **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

Je vous en remercie.

Nous l'adresserons rapidement à Valérie Pécresse.

Nous en avons fini avec la séance du Conseil municipal.

Nous nous retrouvons le 16 décembre pour le dernier Conseil municipal de l'année et voter le budget.

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne nuit.

(La séance est levée à 23 h 21.)